



# L'AVENIR DU QUÉBEC

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1936

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-NEUF ANS

1897-1936

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)



CHENIER

SAINT-JEROME, P. Qué.  
Abonnement : \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire  
Honorables JULES-EDOUARD FREVOST

Publié par  
IMPRIMERIE J.-H. A. LABELLE, Limitée  
Saint-Jérôme

LABELLE

QUARANTIÈME ANNÉE, NUMÉRO 23

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMÉRO

LE VENDREDI, 5 JUIN 1936

## La détresse des jeunes

Exploitée par l'opposition

De la situation qui existe dans le monde depuis quelques années se dégage une impression de malaise général qui pèse sur toutes les classes de la société et en particulier sur la jeunesse.

Tous, cela est évident, ont été depuis la guerre, victimes de tragiques circonstances, des crises subies et aussi des extravagances commises par tout le monde.

Les gouvernements de tous les pays ont subi le choc du mécontentement général qui est la conséquence de cette crise universelle.

Une catégorie de mécontents, celles des jeunes que le présent désempare et que l'avenir inquiète, est tout particulièrement sympathique.

Il est reconnu que l'un des problèmes de l'heure les plus difficiles à résoudre, est celui de l'utilisation de la jeunesse. "Il y a quelque chose d'effrayant pour beaucoup de jeunes gens", écrivait récemment un journaliste de France, à se trouver en face d'une société où ils ont l'air d'être en surnombre. Il est singulier de penser que la perte de 1,500,000 Français ait abouti à l'impossibilité pour un grand nombre de survivants à trouver des places."

Et il en est de même partout. Aux Etats-Unis, près d'un million de jeunes hommes se sont faits nomades, à la recherche d'un emploi qui leur fait défaut. De là, chez la jeune génération d'ici et d'ailleurs un mécontentement excusable.

Ajoutons qu'aux gens élevés dans les années de prodigalité et de gaspillage, qui ont précédé la crise, il semblait que vivre comportât, par définition, une série de droits "imprescriptibles" comme l'on dit : ceux d'atteindre aussitôt à un certain luxe. Cette "morale", écrit Edmond Jaloux, a déterminé la crise de 1929 et de la période qui a suivi. Des entreprises extravagantes avaient mis à la portée de tous, ce qui semblait jusque là le privilège de quelques-uns. Mieux encore, — ou pire — cette morale avait donné à chacun le sentiment que la vie n'était pas compatible avec la privation de ce luxe. Comment des êtres jeunes, qui ont vu, il y a dix ans, des hommes — ayant alors l'âge qu'ils viennent d'atteindre maintenant — jouir de tous les agréments et les excès d'un luxe effréné, peuvent-ils se résoudre aux privations dont ils souffrent aujourd'hui ? Ce contraste leur paraît injuste.

C'est dire que cette belle jeunesse déchirée par l'angoisse, est une proie facile pour les perturbateurs de l'ordre, les prédicateurs de doctrines révolutionnaires, les politiciens arrivistes peu scrupuleux. Ce qui se passe sous nos yeux le prouve avec une cruelle évidence.

Tous les orateurs, les journaux, les cabaleurs, les propagandistes du parti conservateur et de la plupart de ses alliés se sont empressés de s'occuper de cette jeunesse malheureuse décrite par eux avec complaisance. Ils la pressent sur leur cœur avec autant d'ostentation que d'arrière-pensée et de ruse.

Ceux qui ne sont pas au courant des buts ténébreux poursuivis avec acharnement par ces prétendus "sauveurs des jeunes", voient dans cette préoccupation une preuve de ce nationalisme dont s'est targuée l'opposition conservatrice pour masquer son action politico-religieuse-antilibérale.

Mais ceux qui connaissent le parti conservateur et ne se laissent pas tromper par son camouflage, savent que tous ses faits et gestes visent avant tout à accaparer la jeunesse, à l'énrimer sous son étendard politique en profitant de tous les prétextes qui peuvent se présenter.

Le fait de la jeunesse malheureuse, à cause de la dureté des temps, est un de ces prétextes qui lui permettent non pas de travailler à la guérison des maux présents mais de les exploiter, de soulever les jeunes, de s'emparer de leur esprit par de fausses représentations et, surtout, de faire surgir en eux des illusions qui les conduisent à n'être que les serviteurs inconscients des ambitions politiques du parti conservateur. Car ce n'est pas le bien de ces jeunes que poursuit l'opposition mais sa conquête.

En disant à la jeunesse : "votez contre le gouvernement et vous aurez des places qui vous rendront prospères", les cabaleurs de l'opposition ont espéré qu'un très grand nombre d'électeurs se laisseraient prendre à ces formules simplistes. Plusieurs, en vérité, ont mordu à l'appât. C'est que, dans les temps difficiles que nous vivons, la masse électorale, notamment chez les jeunes, offre au maximum une réceptivité incroyable à tous les discours et à toutes les promesses des charlatans politiques et sociaux.

On ne relève pas ces faits seulement dans la province de Québec. Qui ne connaît le mirage du Crédit-Social de l'Alberta et les \$25, par mois offerts à tous les adultes par M. Aberhart, premier ministre de cette province ? Ce miroir aux alouettes, qui a séduit les jeunes et les vieux, est brisé en mille morceaux aujourd'hui... Aux Etats-Unis, un démagogue, le Dr Townsend, a trouvé le moyen simpliste de se faire beaucoup de partisans, voire d'admirateurs. Il n'a pas adopté une doctrine socialiste, et ne s'est point laissé entraîner à puiser ses idées dans un doctrinaire coupeur de cheveux en quatre comme Karl Marx. Il pêche des partisans avec l'appât suivant : il demande que, à 60 ans, tout citoyen qui ne jouit pas d'un revenu supérieur à 2,400 dollars, devienne un rentier dont la pension serait fixée à 2,400 dollars par an. Ce n'est pas tout. Le pensionné serait tenu de ne plus rien faire en tant que travail. Il aurait cependant une fonction : celle de consommer. Il y aura bien quelque éminent économiste de l'économie dirigée pour nous bâtir sur cette donnée une doctrine nouvelle du pouvoir d'achat. C'est en créant des impôts que le démagogue américain paierait les pensions.

"Votez contre le gouvernement Taschereau et tout le reste vous arrivera par surcroît", clament les conservateurs aux jeunes gens de chez nous. Pour lancer ce cri de véhémence démagogique, ils ont conclu une entente avec quelques libéraux mécontents, ce qui a donné une sorte de consécration officielle au parti conservateur discrédité dans notre province. Il n'est pas douteux que ce parti s'est prévalu vis-à-vis de la masse des électeurs de ce fait, et en a habilement profité.

Mais le peuple, surtout la jeunesse, comprennent mieux chaque jour que l'opposition a abusé de leurs difficultés et s'en est fait sans vergogne un moyen pour se glisser au pouvoir. Tous voient aujourd'hui qu'il est facile de faire des promesses quand on est dans l'opposition et que ceux qui peuvent réellement modifier et améliorer la situation, ce sont les hommes responsables, les hommes à tête froide qui entendent maintenir l'ordre et prendre des mesures inspirées par le bon sens, la modération et le sens des réalités. Les oppositionnistes jouent aux patriotes. Ils écrivent dans les manchettes de leurs journaux : "Mort au gouvernement Taschereau ! Vive la Jeunesse !", en ayant soin d'ajouter que M. Maurice Duplessis est un "homme providentiel"...

C'est un comble ! Ce chef conservateur et ses amis font du supernationalisme. Du super-nationalisme mené par un chef bleu ! La jeunesse se laissera-t-elle prendre à cette grossière imposture ? Gare aux jeunes s'ils ne volent pas la manoeuvre astucieuse et éhontée qui se cache derrière ce brusque changement d'attitude des conservateurs et s'ils croient aux déclarations d'amour de M. Maurice Duplessis et de sa petite cour.

Après avoir fait pendant des années de la politique conservatrice, M. Duplessis et les siens ont compris la puissance de la démagogie électorale, à cette période de malaise économique et ils jouent le jeu cyniquement et à fond.

Leur objectif est d'asservir la jeunesse à la politique réactionnaire conservatrice par l'intermédiaire de quelques libéraux fourvoyés. Les jeunes le comprendront-ils ?

LE FRANC.

## A L'ETRANGER

Par  
Jean-Marie Nadeau

### L'ARMÉE ALLEMANDE

En ce qui concerne les traités et des foudres genevoises, Hitler a tranquillement reconstitué l'ancienne puissance militaire allemande. Le gouvernement hitlerien dirige une armée au temps de paix de 650,000 hommes et de 300,000 volontaires attachés au service militaire. En temps de guerre, les mobilisables atteignent le joli nombre de 11 millions d'hommes. Cette armée n'est plus ce qu'elle était sous Guillaume II. Les castes militaires ont été remplacées par la grande "armée populaire" ou tout le monde a des galons de général dans sa poche. Une loi du 15 mars 1935 permettait à la répartition des effectifs militaires sur tout le territoire allemand. Les 12 corps d'armes actuels tripleraient en cas de conflit. Huit à douze divisions occupent déjà l'ancienne zone démilitarisée qui fait face à la ligne maginot au côté français.

Cet effectif militaire doit servir à ajouter les formations motorisées, l'équipement industriel, l'aviation civile et militaire, la marine et, enfin, la cavalerie. Voilà plus qu'il n'en faut pour déclencher une conflagration universelle. Une telle armée n'a-t-elle que des visées défensives ?

### LES BATISSEURS DE L'ITALIE NOUVELLE

Trois noms, ceux de Mussolini, de Graziani et de Badoglio, entreront les premiers dans l'histoire du nouvel empire italien. Badoglio, des trois, n'a pas la réputation la plus brillante. Fils d'un paysan, ami du roi Victor Emmanuel, le maréchal Badoglio est un des plus grands chefs militaires actuels, comparable, par exemple, à un Lytaeyte. Les ennemis de l'Italie n'ont pas manqué de répandre le bobard que Badoglio était antifasciste. Sait-on qu'en Italie un soldat ne peut faire de politique, même fasciste ?

Le conquérant italien a déjoué les prévisions des augures militaires de Genève qui démontraient, pour l'Italie l'impossibilité de conquérir l'Ethiopie avant trois ou quatre ans. Badoglio, en sept mois et avec 5000 morts environ, a fait le nécessaire. Pendant que les agences de presse étrangères répandaient toutes sortes de canards sur l'avance italienne, le maréchal Badoglio organisait la conquête dans le mutisme le plus complet. En quatre batailles décisives, il tailla en pièces les hordes éthiopiennes. Le pacificateur de la Lybie fut, à n'en pas douter, un grand artisan de la fondation du nouvel Empire. Toute l'Italie sait qu'il a répété les gestes des fameux préconiseurs de la Rome impériale. L'Angleterre se rappelle-t-elle que des légions romaines ont fondé Londres ?

### L'EXPERIENCE SOCIALISTE EN FRANCE

M. Blum ou, plutôt, le camarade Blum vient de donner des gages aux extrémistes du Front populaire, en promettant aux grévistes parisiens un cadeau de 40 heures de travail. Et après ? Les ouvriers de la C. G. T. et de la C. G. T. U. réclament des salaires plus élevés, des conditions de travail meilleures, et bien d'autres revendications du Front populaire. Les grèves menaçaient de s'étendre malgré quelques accalmies éphémères. M. Blum, qui est sans doute resté marxiste, est engagé à respecter le parlementarisme tout en préparant la voie au socialisme. Il ne faut pas croire, toutefois, que M. Blum est un révolutionnaire dangereux. Grand bourgeois, fin lettré, ancien auditeur du conseil d'Etat, riche à scuff, le nouveau président du conseil français a, en bon marxiste embourgeoisé, le goût des expériences socialisantes d'autant qu'il est, maintenant, prisonnier de son parti et du Front populaire. Sa première déclaration officielle a provoqué une hausse sur le marché des valeurs.

Les actions de la Banque de France ont monté de 1000 francs. Cherchez à qui la spéculation profite. Au coulisier averti qui sait pendant que l'épargnant, apeuré, ne sait rien. La première déclaration de M. Blum a donc été très rassurante. Elle ressemble même à certains de nos programmes politiques : la paix, l'ordre pour tout le monde, le bien-être général, le maintien de la monnaie, une politique du chômage, etc.

M. Blum fut plus réaliste quand il dit qu'il ne serait pas le Kérensky français. Un échec socialiste livrerait, dit-il, le pouvoir aux partis de droite. Voilà pourquoi il ne faut pas effrayer le bon sens du peuple par le slogan : son argent est nécessaire même pour détruire et miner lentement la société bourgeoise. Les Russes le savent bien, eux, qui alimentent, partout, les classes des Fronts populaires, tous rattachés au Komintern.

Depuis l'avènement du nouveau cabinet français, les milieux politiques bien informés se demandent quel sort M. Blum réserve aux "200" familles qui détiennent, à elles seules, 50 milliards de la fortune française. Toutes les élections du Front populaire se sont faites contre les 200 familles. S'il fallait partager cette fortune de 50 milliards entre les français, chaque foyer ne recevrait environ que 5000 francs. Convertie en rentes, chaque foyer de la république française n'aurait droit qu'à 20 francs par an. Cette richesse des 200 familles n'est pas

## Les ministres directeurs de compagnies

Un important discours de l'honorable  
ATHANASE DAVID

Un débat a été provoqué à l'Assemblée législative de Québec par M. Oscar Gouin, député de Québec-Est, qui est le parrain d'un projet de loi interdisant aux ministres d'être directeurs de compagnies.

La question a suscité des arguments contraires. M. Drouin a déclaré : "Je dis qu'à l'heure actuelle, en cette province, il est incompatible à la position d'un ministre de la Couronne d'être en même temps directeur de compagnies. Les problèmes que nous confrontent exigent manifestement cette incompatibilité. Pour le moment, je ne tiens pas à porter d'accusation spécifique, à prendre que tel ou tel ministre a pu être influencé dans telle ou telle circonstance, parce qu'il était directeur d'une compagnie. "Mais je prétends qu'en cette province, avec notre système économique, il est dangereux qu'un ministre soit influencé, s'il est directeur de compagnies, dans les décisions qu'il doit rendre journellement. "M. Alexis Caron, député de Hull, a été inséré en faux contre cette opinion. Il soutient que la population sait depuis longtemps qu'il y a des ministres directeurs de compagnies. Nos gens étaient éclairés, dit-il, et la majorité des électeurs ont voté en faveur de ce ministre, affirme l'orateur. Jamais, à son avis, l'opposition n'a pu dire que les membres du cabinet directeurs de compagnies, s'étaient rendus indignes de leur position.

Le député de Hull dit qu'il ne devrait pas y avoir de classes en Chambre, mais seulement des gens nommés desreux d'agir pour l'avancement de leur province. Il croit que les ministres actuels et passés étaient honnêtes. Si on veut prétendre qu'il y a eu des abus, qu'on le prouve. Il est bien facile de lancer certaines accusations que l'on est dans l'impossibilité de prouver, mais on sait que ceux qui sont attaqués en Chambre ne peuvent forcer leurs détracteurs à aller devant les tribunaux.

Le député de Hull soutient qu'il n'est pas immoral pour un ministre d'être directeur de compagnies. Sir Wilfrid Laurier a été directeur de la Mutual Life de 1889 à 1919. Après sa mort il a été remplacé par sir Lomer Gouin qui l'a été jusqu'à sa mort. M. Ferrault lui a remplacé.

Je prétends, poursuit l'orateur, que des hommes comme Laurier et Gouin ont été, même directeurs de compagnies, des gens honnêtes et dévoués à leur pays. C'est à même ses directeurs que sir Lomer Gouin a réussi à accumuler une fortune assez rondelette. Je prétends que personne ne peut accuser si Lomer d'avoir été malhonnête. Je prétends qu'il en est ainsi des autres ministres qui l'entouraient et qui lui ont succédé.

Le projet de loi soumis est imparfait. Un député ne pourrait être ministre et marquer à la fois. "Un directeur de coopérative agricole n'est pas membre de la Société Saint-Vincent de Paul ne pourrait être ministre.

Un débat semblable eut lieu aux communes d'Ottawa, en 1922, ajoute M. Caron. Les honorables MacKenzie King, Meighen, Lapointe, Henri Bourassa combattirent une telle mesure.

### DISCOURS DE L'HONORABLE ATHANASE DAVID

L'honorable Athanase David a prononcé à l'encontre de ce projet de loi, un excellent discours dont nous donnons les grands lignes.

En traitant de cette question, déclare au début l'honorable secrétaire de la province, je veux me tenir à l'écart de toute partisanerie, et surtout de faire sans parti pris, sans préjugé, essayant, autant que possible, de tirer une leçon, et de ne pas me contenter de regarder simple-

ment le présent, mais aussi voir un peu ce que cette législation voudrait dire pour l'avenir.

Tout d'abord, je ne me crois pas obligé de m'excuser parce que je fais partie de la Société d'Administration et de Fiducie, depuis cinq ou six ans. Or, dans mes relations, jamais encore, dans aucune circonstance, il n'est arrivé que j'aie à régler entre mes devoirs d'administrateur et ceux de ministre. "Mais il ne s'est soulevée une question ou mon influence comme ministre pouvait attirer un privilège à quelque un, au détriment du gouvernement.

Quant à la Trans-Canada Ins. dont je fais partie jusqu'au moment où elle fut absorbée par la compagnie Royale, je crois, on peut consulter les dossiers. Même quand il s'est agi de placer des assurances, ma position de ministre a toujours prime celle d'administrateur. Je puis dire que j'ai conlié à un ancien élève des Hautes Etudes Commerciales, M. Gérard Parizeau, la charge de distribuer les assurances entre ses différentes compagnies.

A-t-on le droit de porter un coup à toute une race ? "Certes, le patriotisme doit chercher des lumières qui viennent des sommets. Mais si ce patriotisme que nous exaltions avec chaleur ne nous faisait considérer que ces sommets, irions-nous bien loin dans l'avenir ? L'avenir, ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui. Nous serons jugés demain d'après les actes d'aujourd'hui. Le jugement que l'on portera sur la Législature de 1936 dépendra de l'absence de parti pris et de préjugés que nous mettrons à juger le projet qui est devant nous. J'admets que l'homme qui se lance dans l'avenir, ce n'est pas le jour de voter publiquement un projet, mais publiquement au coup. Mais pour porter des coups à un homme politique, a-t-on le droit, et je m'adresse ici à la bonne foi, de porter un coup à tout un petit peuple et à toute une race ?

"Nous voulons réparer dans l'avenir les désastres d'un passé récent. Nous voulons donner aux Canadiens-français le pouvoir de reprendre un prestige à peu près perdu dans l'ordre économique. Avons-nous le droit, nous qui cherchons aujourd'hui à diriger nos jeunes vers le commerce, la finance et l'industrie, de dire : allez-y, soyez des compétentes, mais les portes du Parlement vous seront interdites ? La formule du commerce se traduit aujourd'hui sous la forme de la compagnie à responsabilité limitée. Celui-là donc que vous dirigez vers le commerce, la finance et l'industrie, sera membre d'une compagnie incorporée et, plus il sera compétent, plus les demandes se feront pressées pour qu'il soit nommé directeur. Et justement parce qu'il sera compétent, il n'aura pas le droit de faire de la politique et de nous aider de ses conseils ? N'est-ce pas juste que la finance, le commerce et l'industrie soient ici représentés ? N'est-ce pas même nécessaire pour assurer l'efficacité de nos délibérations ?

Pour que le projet soit logique "Je passe à un second point. Pour que le projet soumis à la Chambre soit logique, ne faudrait-il pas qu'il aille jusqu'à défendre qu'un ministre soit actionnaire ? "Parce qu'un homme posséderait une voix dans une compagnie, et j'entends un vote, ce qui lui permettrait d'agir comme directeur, il ne pourrait être ministre de la Couronne ; et un autre qui aurait 70% ou même 90% des actions sans être directeur pourrait faire partie du ministère ?

"Mais si vous allez jusqu'à la limite de la logique, vous condamnez de façon irrémédiable le financier, l'homme d'affaires de demain à ne jamais répondre à l'appel de sa province et à siéger au conseil de sa nation ! "J'admets qu'il est possible que, parce qu'un ministre est directeur de compagnie, le peuple s'imaginerait qu'il est millionnaire, riche, et qu'il n'aurait pas le droit de se laisser diriger par lui dans ses moments d'hésitation, un homme faisait tout son devoir, il s'efforcera de diriger le peuple au lieu de le suivre. Ceux qui travaillent aujourd'hui à détruire la réputation des hommes politiques, qu'ils prennent garde d'être eux-mêmes les victimes, un jour.

Le Dr Hamel : — "Faites-vous une distinction entre une critique fondée et une critique qui ne l'est pas ? "M. David : — "Je parle d'une critique non fondée, haineuse, méchante et sans but. "Laurier et Gouin, directeurs de compagnies, ont été ministres de la province rappelle que sir Wilfrid Laurier et sir Lomer Gouin ont eux-mêmes été directeurs de compagnies et ont ainsi rendu des services appréciables à la nation.

"Il y allait de leur intérêt personnel ? Peut-être. Mais parce qu'un homme a des talents, des aptitudes, des connaissances, n'aurait-il pas le droit, pensant à ses enfants, de capitaliser ses talents, ses connaissances, ses aptitudes ? "L'orateur termine en disant que dans le passé, ceux qui ont été à la fois directeurs de compagnies et ministres, n'ont jamais sacrifié l'intérêt général à l'intérêt privé.

Jean-Marie NADEAU.

## Des travailleurs et non des quêteux oisifs

Un plan nouveau pour assurer du travail à ceux qui en manquent a été conçu par l'honorable Damien Bouchard, ministre du travail et de l'industrie.

Samedi soir, les chômeurs de Montréal furent convoqués à l'Arena Mont-Royal pour y entendre M. Bouchard expliquer le nouveau régime qui doit reliaillir la grande loi du travail.

Plusieurs milliers de personnes se sont rendues à l'invitation. Mais des fomentateurs de troubles et de désordres ont empêché M. Bouchard de parler paisiblement au vaste auditoire. Comme cette réunion n'avait aucun caractère politique, il est évident que le vacarme fut organisé par des sectaires déséquilibrés qui s'imaginent que l'Etat doit les faire vivre dans une oisiveté honteuse et immorale.

M. Bouchard prononça quand même son discours qui fut radiodiffusé dans toutes les provinces. Nous croyons utile de donner ici les 23 points du Plan Bouchard qui est en vigueur depuis le 1er juin :

**LE PLAN BOUCHARD EXPLIQUE DANS SES DETAILS**

Le plan nouveau comprend 23 points et son titre indique les deux grandes fins qu'il se propose et par quel moyen il tend à les atteindre. Ce titre se lit comme suit :

**Plan d'assistance aux travailleurs nécessiteux et de résorption du chômage par la création de travaux utiles.**

Ses deux objectifs principaux sont donc d'assister les chômeurs dans le besoin et de diminuer le chômage en fournissant aux sans-travail de l'ouvrage utile.

Le premier point a trait au principe directeur du nouveau système et il se lit comme suit :

**I FORME DE L'ASSISTANCE**

L'aide aux chômeurs nécessiteux doit être donnée exclusivement sous forme de travail au lieu de l'être sous forme de charité, tant dans la partie rurale que dans les parties urbaines de la province.

On a souvent confondu jusqu'ici le sans-travail nécessiteux avec le simple pauvre qui serait pauvre même si la dépression industrielle n'existait pas. Quand nos gouvernements ont décidé de donner de l'aide aux chômeurs nécessiteux ils n'ont jamais eu dans l'idée de faire bénéficier de ce secours d'autres personnes que celles qui sont venues dans la gêne parce qu'elles ont manqué de travail ; il n'était pas non plus de leur intention de financer le gîte, des vivres et des aliments à cette catégorie de gens qui, au temps de la prospérité, réussissaient à vivre, sans travailler, aux dépens des autres.

Avec le nouveau système ces messieurs devront redevenir des citoyens devant travailler comme les autres pour gagner leur vie.

Quant à ceux qui souffrent de maladie ou d'infirmités permanentes et qui sont incapables au travail pour une raison ou pour une autre, l'esprit de la loi de l'assistance aux chômeurs nécessiteux a toujours été que les malades et les infirmes devaient être secourus par les corps et les associations qui s'en chargeaient avant la crise et cette règle sera mise en vigueur partout où elle ne l'a pas été.

**II DEFINITION DU CHOMEUR NECESSITEUX**

Ne pourra être reconnu comme un chômeur nécessiteux toute personne capable de travailler qui est privée habituellement d'ouvrage et qui n'a aucune ressource personnelle pour assurer sa subsistance et qui n'a personne tenue en loi de pourvoir à ses besoins essentiels.

Dans notre province ceux qui sont tenus à l'entretien des nécessiteux sont les ascendants et les descendants en ligne directe ; les pères, les mères, les grands-pères, les grand-mères, les enfants, les petits-enfants de l'un ou de l'autre sexe. Les parents par alliance sont tenus à cet entretien comme les parents consanguins ; les beaux-pères, les belles-mères, les beaux-fils, les belles-filles. Ne peuvent donc être inscrits sur la liste des chômeurs nécessiteux ceux qui n'ont aucune personne tenue en loi et en état de leur fournir des aliments.

La recherche du degré d'indigence restera confiée aux organismes locaux et provinciaux qui en ont été chargés jusqu'ici et ils devront être assés sévères pour admettre sur les listes des personnes à secourir par le travail ceux qui en feront la demande qu'ils l'ont été jusqu'ici sous le régime des secours directs. Cette nécessité est facile à comprendre ; les fonds qui seront à la disposition des organisations de secours seront les mêmes que ceux qui ont été fournis jusqu'ici et si on admettait sur ces listes plus de personnes qu'anciennement en rendant les conditions d'admission plus faciles ces fonds deviendraient déficitaires, ce qu'il faut éviter de toute nécessité.

Le troisième article désigne les deux grandes classes de travail qui pourront être mis à la disposition des chômeurs. Il se lit comme suit :

**III CLASSES DE TRAVAUX DE CHOMAGE**

Il y aura deux catégories de travaux destinés à venir en aide aux sans-travail. La première catégorie sera désignée sous le titre, de travaux de chômage réservés, la seconde, travaux de chômage non-réservés.

Comme je l'ai dit précédemment, la cause de l'insuccès au point de vue de l'assistance aux chômeurs nécessiteux des premiers grands travaux de chômage qui ont été établis dans notre province par nos deux gouvernements a été le fait qu'on a admis indistinctement dans les chantiers de secours les travailleurs indigents et les non-indigents. La part des indigents, qui sont toujours les moins puissants, a été réduite à la portion congrue bien que dans l'idée des promoteurs de ces travaux c'était à eux surtout qu'ils étaient destinés.

C'est pourquoi dans le nouveau plan on a recherché à limiter, autant qu'il était possible de le faire, l'accès des travaux de secours aux chômeurs nécessiteux et on a établi les deux classes mentionnées dans l'article III dont l'une sera réservée complètement en pratique aux nécessiteux et dont l'autre devra leur faire une assez large part dans l'attribution de l'ouvrage.

L'article désigne bien clairement ceux qui pourront être admis sur les travaux de chômage réservés.

**IV QUI PEUVENT ETRE ADMIS SUR LES TRAVAUX DE CHOMAGE RESERVES**

Sur les travaux de chômage réservés ne pourront être admis que des chômeurs reconnus comme nécessiteux par les organismes publics chargés d'administrer les fonds de secours contre le chômage ; cependant, il pourra être admis sur ces travaux réservés des ingénieurs, des contremaîtres et des experts mais les salaires de ces travailleurs non-nécessiteux ne pourront être payés à même les fonds de secours au chômage. Toute dépense autre qu'une dépense de salaire découlant d'un travail de chômage réservé aux chômeurs nécessiteux, devra aussi être soldée à même d'autres fonds.

Cet article décrète que les sommes destinées aux chômeurs nécessiteux de leurs travaux réservés jusqu'ici comme aumône doivent leur aller intégralement. Toutes les dépenses incidentes qu'entraîne la mise à exécution du nouveau plan doivent être soldées à même d'autres fonds que ceux versés par les gouvernements et par les municipalités pour venir en aide aux nécessiteux.

L'article V a trait aux travaux de lutte contre le chômage qui seront faits conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Ces travaux ne seront pas réservés exclusivement aux sans-travail nécessiteux. Lorsque l'on aura des secours au chômage réservés, le ministre du travail, à Ottawa, il a été entendu qu'on devra admettre sur ces chantiers de secours au moins 50 pour cent de chômeurs nécessiteux. Nous ferons pour environ \$5,000,000 de ces travaux dans notre province. La part des salaires qui seront payés sur ces ouvrages aux travailleurs sera d'autant plus déboursés des gouvernements et des municipalités en secours directs payés à ceux travaillant sur les chantiers réservés.

Cet article V est rédigé comme suit :

**V TRAVAUX DE CHOMAGE NON-RESERVES EXECUTES CONJOINTEMENT PAR LES DEUX GOUVERNEMENTS**

Sur les travaux de chômage non réservés, il devra être employé au moins cinquante pour cent de sans-travail nécessiteux. Ces travaux seront faits conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Toutes les dépenses, moins celles occasionnées par les expropriations, seront payables en parts égales par les deux gouvernements.

Dans ce genre de travaux toutes les dépenses, à l'exception du coût des expropriations, seront à la charge des deux gouvernements, à moins qu'il y ait une entente préalable au sujet de toute contribution qui aurait pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute contribution qui aura pu être offerte par un corps public intéressé.

Le maximum qui pourra gagner le chômeur nécessiteux sur les chantiers de chômage ne devra jamais dépasser le total des sommes qui pourront retirer comme secours de toute

BILLET D'OTTAWA

Par PERTINAX

Les billets de la banque du Canada seront bilingues. C'est-à-dire qu'ils seront libellés dans les deux langues, en anglais et en français.

La situation est différente au sein du parti libéral. Tout autre aussi est la mentalité de son chef. De sorte que tout simplement M. Dunning put annoncer l'autre jour en chambre que le gouvernement libéral s'inspirait de la logique et du bon sens, en cette matière comme en d'autres. Le billet bilingue, c'est l'image même du pays.

Une coïncidence fâcheuse voulut que cette nouvelle transcendante fut communiquée un lundi après-midi, alors qu'il n'y avait peut-être pas cinq députés dans la Chambre.

Le gouvernement prend effectivement le contrôle de la banque du Canada. Cela s'effectuera de façon ingénieuse par deux changements dans la capitalisation de la banque et dans son conseil d'administration.

LETTRÉ DE QUEBEC

Les arguments contondants du Dentiste Hamel

Nous écrivons ces lignes au moment où l'honorable Irénée Vautrin, ancien ministre de la Colonisation, démontre, au Comité des Comptes Publiques, à la grande confusion de M. Maurice Duplessis, de quelques énoncements qui l'entraînent, que l'Opposition, avec l'histoire des dépenses de voyages, a soulevé une tempête dans un verre d'eau.

Mais il est un incident qui défraya depuis quelques jours la chronique sociale et politique de la vieille capitale. On discute à grand bruit pour savoir si Kilowatt-le-Grand, alias Philippe Hamel, argumente aussi brillamment avec ses poings qu'avec sa langue.

On sait sans doute comment Kilowatt-le-Grand a tout-à-coup transformé un corridor parlementaire en scène de pugilat. Il avait le choix de ses adversaires. Il aurait pu, s'il l'avait voulu, s'attaquer à un homme de forte taille et risquer un peu sa peau. Il trouva plus digne et plus brave d'arrêter son choix sur un soldat-pompier, l'occurrence M. Bernard Choquette, ancien candidat de Montmagny battu par M. l'abbé Lavergne et témoin à l'enquête des Comptes Publiques. Sans aucune provocation, Kilowatt-le-Grand apostropha ainsi M. Choquette: "Votre parti n'est composé que de la pire racaille".

Kilowatt n'aime pas s'entendre dire qu'il s'abrite derrière des robes monastiques pour faire ses coups. C'est lui qui, durant la lutte électorale, les bras ouverts et les yeux levés au ciel, s'écriait: "Brave gens, si vous savez les prières qui montent pour vous du fond des cloîtres, les larmes vous en viennent aux yeux!" C'est lui sur-tout qui a lancé le cri de religion et déclenché la croisade des bateleurs. Avec le Don Quichotte de Notre-Dame-de-Grâce et le petit bras en maigre, il a plus fait pour pêcher en eau politique-religieuse qu'en importe qui depuis quarante ans. Avec lui, c'est le tory de vieille souche qui réapparait.

Le sectarisme, producteur de ha-

LETTRÉ DE MONTREAL

Politique — Montréal — Reno ou la renaissance du tourisme — Protestation justifiée — Torpillage — La question du chômage — Les Mutinés de l'Elseneur.

Par André-R. BOWMAN

La vie politique est toujours active à Montréal et, entre la poire et le fromage, on a assisté à un torpillage municipal des réformes municipales, à une manifestation contre M. Bouchard qui proposait de faire travailler les chômeurs et à des échanges de paroles sans aménité entre quelques échevins, afin de conserver les hautes traditions de raffinement et de politesse qui sont, cela est connu, l'apanage de l'Hôtel de Ville de Montréal.

Entre ces divers incidents, quelques petites notes réjouissantes, telle la proposition d'une personne dont je cacherais le nom pour changer en Reno le nom de la métropole. Il n'est pas difficile de deviner pourquoi notre éminent concitoyen propose de rebaptiser Montréal. La même personne assure que le nouveau nom serait peut-être de nature à faire renaître le tourisme américain au Canada.

Plus sérieuse est la bataille des politiques est la protestation du Board of Trade et de la Chambre de Commerce contre toute réforme constitutionnelle qui permettrait aux provinces d'approprier des impôts indirects. Les représentants du commerce ont fait remarquer et avec juste raison, qu'un tel droit amènerait les provinces à faire du nationalisme économique dans le sens le plus étroit du mot, et que de fil en aiguille, le pays serait bientôt transformé en petites unités luttant commercialement et industriellement les unes contre les autres.

L'Hôtel de Ville fournira, longtemps encore, la pièce de résistance de l'information journalistique locale. Quelques échevins n'ayant probablement rien de mieux à faire se sont reproché mutuellement de faire "des bargains" pour parler en français. La chose est puérile, car le "patronage" a toujours existé et existera aussi longtemps qu'il y aura des hommes politiques. A quel bon se jeter des injures à la tête?

De leur côté les conseillers municipaux anti-réformistes ont torpillé la commission municipale chargée d'étudier l'opportunité de reformer le statut politique et administratif de Montréal. Par 28 voix contre 8 — c'est un chiffre qui sera intéressant de rappeler lors des prochaines élections — les échevins ont demandé l'ajournement sine die de la commission. Devait ce vote M. Houde a déclaré que le conseil ne tenait nullement à se reformer. En quoi il avait certainement et malheureusement raison.

Nous passons de la scène municipale à une scène plus large lorsque nous arrivons à la manifestation dirigée contre M. Bouchard. Le ministre ayant eu l'idée de présenter un programme rationnel sur le

chômage et l'utilisation des sans-travail, s'est heurté à une opposition qui a couvert ses paroles sous les clameurs. Plutôt que de s'égoïsser, M. Bouchard a simplement fait une sauterelle au microphone, au cours de laquelle il a fait connaître les vues du gouvernement sur cette question.

Depuis l'affaire a été réglée et le plan Bouchard a maintenant force de loi. Tous les chômeurs honorés préfèrent certainement recevoir un tout petit salaire pour un petit travail qu'une charité humiliante à bien des égards.

Il y a quelque temps, les journaux signalaient qu'un film remarquable inspiré du roman de Jack London, "Les Mutinés de l'Elseneur" avait été interdit en France par la censure. Après bien des pourparlers et bien des coupures de film fut enfin passer. Les cinémas Montréalais l'ont mis à l'affiche et l'on comment, après l'avoir vu, que la censure ait jointe de ses grands ciseaux.

LA COMMISSION DU PLACEMENT

Le ministre du travail, M. N. McL. Rogers, vient d'annoncer le personnel de la commission du placement, dont M. Arthur B. Purvis est le président.

M. Alfred Marois, manufacturier de chaussures et président de la Chambre de Commerce de Québec représentera la province de Québec. M. Neil McLean, président de Connors Bros, Ltd, du Nouveau-Brunswick, qu'on se plait à reconnaître comme le "roi des sardines", apportera aussi de vastes connaissances en finance et en affaires. C'est l'un des plus importants employeurs du pays.

M. Tom Moore, ancien président du Congrès des Métiers et du Travail et qui fit partie de diverses commissions importantes, y compris à Genève et à Ottawa, la Commission de l'Assurance-chômage, représentera l'élément ouvrier.

On retrouve avec plaisir un nom bien connu, celui de M. E. J. Young, ancien député libéral de la Saskatchewan, dont la réputation s'établit davantage lors de la Commission royale sur l'écart des prix.

MELI-MELO

L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL Plus de douze cents anciens de l'Université de Montréal répondant à l'appel de l'Association générale des diplômés se sont réunis à un banquet donné vendredi soir dernier dans le nouvel immeuble universitaire de la montagne.

On y remarquait parmi les personnes présentes: Me Arthur Vallee, président de l'Association, M. l'abbé Muraud, recteur de l'Université, le sénateur Raoul Dandurand, président de l'Université, M. Victor Doré, le président de la Commission de l'Administration.

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Nous saluons l'apparition d'un nouveau confrère, La Gazette de Valleyfield, dont M. Louis Pelland est le rédacteur en chef.

Le nouveau journal se déclare "indépendant de tout parti politique ou autre de même que de tout parti pris."

LES JEUNES GARÇONS S'UNISSENT POUR SAUVEGARDER LES FORÊTS

Plusieurs sociétés de jeunes garçons, notamment les Scouts Catholiques, font des efforts déterminés pour protéger la Province de Québec contre les feux de forêt durant l'année courante. Ces jeunes gens ont été bien instruits dans la prévention des feux de forêt et durant leurs fréquentes randonnées dans les bois, ils agissent avec une grande prudence et ne manquent pas de bien éteindre leurs feux. Ils font également bien attention à ne pas allumer leurs feux de camp dans un endroit dangereux, mais bien sur

des pierres ou du gravier, et surtout jamais près de matières inflammables. La Commission ne procédera pas autrement. La Commission nationale du placement, vraiment représentative par les noms qu'on vient de lire, fut créée pour redonner de l'emploi à ceux qui pourraient assurer leur subsistance, si ce n'était de la dislocation du commerce.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

De L'Etrille: L'HONORABLE M. DAVID Les amis de l'hon. M. David, secrétaire de la province, lui font généralement jouer le rôle fastidieux du parleur aimable, auquel rien de spécial ne le vouait, hors la culture de son esprit, l'aisance naturelle de son geste et son goût certain pour l'expression articulée. M. David passe pour un causeur plein de charme. C'est exact, ce n'est pas essentiel. "Son nom, a-t-il dit, on le fait soi-même". Ce protecteur de la santé, des lettres et des arts avait hérité d'un beau nom. Il le transmet intact à ses enfants. Il parle bien. Il pense surtout comme il faut. Ses essais, réunis en volume, sont d'un écrivain honnête, non pas d'un rhétoricien.

Ses discours renferment des pensées justes et fortes. Sur le seul-ement des régions rurales, lui seul peut-être s'est exprimé sans fleurs de rhétorique. "J'ai plus confiance, dit-il, dans les fils d'agriculteurs que dans les fils de citadins. Non pas qu'on ne puisse tirer de bons éléments des villes; mais pourquoi ramener au sol ceux qui l'ont quitté par désœuvrement?" Rien de plus juste. Le contrat moral qui existe entre l'homme et la terre ne se renoue pas une fois que la terre a

refusé ses fruits ou que l'homme a cessé de la féconder. La colonisation est un problème de géographie humaine. M. David a compris que nul ne sert bien la société hors de son milieu. Il a vu comme nous les innombrables maisons aux yeux crevés qui bordent la grand-route. "Il faut rallumer les feux de ces maisons, qui ressemblent à des cercueils. Si nous voulons garder les fils de cultivateurs sur le sol, il faut chasser la tristesse de nos campagnes, égarer la vie rurale par des moyens honnêtes et sains". N'est-ce pas tout un programme d'action sociale? Les adversaires du gouvernement ont-ils trouvé autre chose que des mots pour stimuler le retour à la terre? M. David ne croit pas à la mission providentielle des peuples qui ne s'aident point. "Le destin des peuples est prévu; mais le peuple qui fort de cette prédestination, n'agit pas dans le sens même de son destin ne saurait se réaliser lui-même". L'important est d'avoir de la méthode, le travail du corps s'organisant comme celui de l'esprit. M. David a charge de la santé publique. Il n'a rien épargné pour instituer dans notre province une régime d'hospitalisation et de bienfaisance fondé sur le dévouement individuel plutôt que sur l'Etat.

L'éducation physique lui semble nécessaire à la culture des forces morales. Il la recommande aux formateurs d'hommes. L'harmonie des proportions et des formes n'est pas toujours un don naturel. C'est une conquête de l'homme, donc un travail patient, méthodique, courageux. M. David verra peut-être le jour où la prudence, la négligence, l'ignorance céderont la place dans ce domaine à une conception intelligente des rapports entre la santé corporelle et l'équilibre de l'esprit.

En quinze ans, le secrétaire de la province n'a pas relâché sa vigilance. Il a fait consacrer cent millions de dollars à l'instruction, à la santé publique, aux lettres et aux arts. Une idée centrale domine toute son œuvre; l'importance pour le Canadien français de prendre son destin dans le sol, comme Chantecier plonge ses ergots dans "le tuf noir et doux" pour mieux chanter l'aurora. M. David — et c'est tout à son honneur — vaut mieux que les éloges qu'il a reçus, quoiqu'en puissent dire les adversaires politiques qui jalouse cet intellectuel compatriote.

G. RANCOURT.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

LA COMMISSION DU PLACEMENT

Le ministre du travail, M. N. McL. Rogers, vient d'annoncer le personnel de la commission du placement, dont M. Arthur B. Purvis est le président.

M. Alfred Marois, manufacturier de chaussures et président de la Chambre de Commerce de Québec représentera la province de Québec.

M. Neil McLean, président de Connors Bros, Ltd, du Nouveau-Brunswick, qu'on se plait à reconnaître comme le "roi des sardines", apportera aussi de vastes connaissances en finance et en affaires.

C'est l'un des plus importants employeurs du pays.

M. Tom Moore, ancien président du Congrès des Métiers et du Travail et qui fit partie de diverses commissions importantes, y compris à Genève et à Ottawa, la Commission de l'Assurance-chômage, représentera l'élément ouvrier.

On retrouve avec plaisir un nom bien connu, celui de M. E. J. Young, ancien député libéral de la Saskatchewan, dont la réputation s'établit davantage lors de la Commission royale sur l'écart des prix.

Un professeur d'économie politique de l'Université de Kingston, M. W. A. McIntosh, et une femme de Colombie, Mme Sutherland, complètent le personnel. Ces deux noms sont haut-cotés.

"Donner du travail" ! Tel est le but que se propose la commission au dire du président M. Purvis.

La commission se réunira sous peu. Il ne s'agit pas de tracer un programme avant que les commissaires puissent se concerter entre eux. Mais la commission s'appliquera d'abord à découvrir les faits tels qu'ils sont. Au début, explique le président de Canadian Industries dans une comparaison saisissante, ce sera comme un travail de laboratoire. Nous travaillerons dans le silence, dit M. Purvis, quitte à faire connaître ensuite au public le résultat de nos recherches. En bon chimiste, le président sait qu'il im-

porte d'abord, d'analyser les éléments. La Commission ne procédera pas autrement. La Commission nationale du placement, vraiment représentative par les noms qu'on vient de lire, fut créée pour redonner de l'emploi à ceux qui pourraient assurer leur subsistance, si ce n'était de la dislocation du commerce.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des dernières années, poursuit M. Purvis, nous comme citoyens fumes trop enclins à compter sur le gouvernement pour la solution de tous nos problèmes. L'habitude s'est généralisée de critiquer, de façon destructive, le gouvernement ou le système économique, ce qui ne peut nous mener nulle part.

Notre gouvernement croit, et de même la Commission nationale du placement, que les Canadiens sont prêts à s'évader de cette atmosphère de doute et de critique. Bien plus, ils sont anxieux de faire leur part dans un effort concerté pour faire face aux problèmes de l'heure, et à consentir aussi les sacrifices nécessaires à leur solution.

Dans ce but, la Commission nationale du placement sollicitera la coopération des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, dans une action d'ensemble pour que chacun retrouve un véritable sentiment d'indépendance.

Le ministre du Travail, M. Rogers, tient à ajouter qu'il a pleine confiance dans le succès de cette méthode pour faire face aux problèmes économiques.

Au cours des



Chronique féminine

"Les lacs ont calé"

Cette locution, m'assure-t-on, nous appartient cent pour cent. Nous l'avons, paraît-il, inventée de toutes pièces et l'on ne sache pas qu'elle ait cours ailleurs qu'au Canada français.

Mais à quel propos vous parlé-je de tout cela? Pour l'amour du ciel, ne me le demandez pas. C'est simple comme bonjour.

Le plus petit récit s'accompagnait d'abondantes vignettes. "L'histoire par l'image", quoi! Et tel était le nombre des "belles images", et telle était la concision précise des légendes explicatives que tout cela nous renseignait immédiatement.

Je connais ainsi des enthousiastes du tennis ou du hockey qui liront, le lendemain, dans le Canada et la Gazette, dans La Patrie et le Star, le compte rendu de la joute à laquelle ils ont pourtant assisté la veille.

Il n'est pas bon de se faire trop exigeant. On se gâte cependant sans s'en apercevoir. Et il se trouve des gens qui nous diront qu'"il n'y a rien dans le journal, ce matin", si la nuit n'a pas enveloppé de son ombre trois ou quatre assassinats, autant d'enlèvements, une douzaine de "hold-up", une couple de déclaration de guerre et une bonne demi-douzaine de "DESCENTES DE L'ESCOUPE DES MOEURS".

Tout, de ce côté, semble rentré dans l'ordre. La route Montréal-Mont-Laurier est redevenue carrossable. Le pont Vanier est encore à Saint-Jérôme. La chute Wilson a baissé le ton.

Déjà, dans le port de Montréal, les quais se sont remis à regarder de haut l'eau qui clapote à leurs flancs. Le niveau des bassins s'abaisse graduellement. Nous n'avons plus cette impression que d'invisibles digues arrêtent quelque part, la précipitation normale du courant.

Et tout cela, parce que "les lacs ont calé"! Vrai de vrai, c'est renversant. Ou plutôt, non, ce n'est pas renversant. C'est-à-dire que c'est renversant comme ceci (tout est de se comprendre): si vous renversez une coupe de champagne et si vous perdez ainsi deux ou trois onces de merveilleuse "folie liquide", pour vous exprimer avec clarté, convenons que vous direz désormais: "la coupe m'a renversé" et "le champagne ne m'a pas été".

Maria Chapdelaine nous a pourtant coûté beaucoup moins cher que le "calaison". Ce que c'est! Et aussi ce que sera! La "calaison", nous n'avons pas fini de "payer pour", diraient nos braves compatriotes de Lowell, de Nashua ou de Manchester (U.S.A.) Car la "calaison" et les inondations, ça marche ensemble, ces deux choses-là.

Petit à petit, la neige fond sans qu'il y paraisse. Sans qu'il y paraisse encore, l'eau latente s'infiltre, comme la chaleur, dans la carapace gelée qui l'emprisonne. Et tout cela est très lent.

Puis, un soir, vous vous couchez devant un lac mort. Le lendemain, au réveil, sans savoir pourquoi ni comment, vous connaissez l'émotion de retrouver "votre" lac en pleine vie. L'eau scintille et vous éblouira. La raison est bien simple: "le lac a calé" pendant la nuit. Pas la glace, le lac! Ne cherchez plus pourquoi une recrudescence d'inondations suit celles qui ont accompagné la débacle.

Est-ce assez clair? Non? — Eh bien, tant pis, restez dans le lac. Ce n'est pas vous, c'est lui qui CALERA.

MARYSE.

Montréal, ce 3 Juin 1936.

LA MODE ACTUELLE

Entre nous, Mesdames..

Encore la mode!... Je vois déjà les ciseaux, les aiguilles, les épingles qui se lèvent, prêts à la riposte. Mais oui, encore la mode et cette fois pour vous inviter à la suivre.

Ne trouvez-vous pas, mesdames, que les robes d'aujourd'hui sont plus jolies et plus pratiques qu'au paravent avec leurs encolures montant et leur longueur raisonnable qui va de nuit, dix et douze pouces de terre selon les goûts et les heures où l'on doit les porter.

Gracieux ensembles Long ou court, l'ensemble reste toujours élégant. Il suffit de savoir le choisir et l'adopter. Les personnes minces se plaisent beaucoup avec un ensemble court, à deux ou trois pièces, parce qu'il permet un changement fréquent avec un jeu de blouses de différents tons.

L'ensemble long, robe et manteau est très habillé. Dans les teintes sombres, noir ou marine, il convient pour toutes les heures élégantes.

Le manteau long est plutôt pratique que le trois-quarts, car le premier peut, s'il est en beau tissu, se porter indifféremment avec n'importe quelle robe, et c'est parfois bien pratique. Par exemple que la robe soit unie ou fleurie dans les tons de vert, bleu, rouge, beige, elle est toujours sûre de s'harmoniser et de produire un ensemble, surtout si les autres compléments de la toilette se trouvent de la même nuance.

Pour les robes Les personnes adroites, qui confectionnent elles-mêmes leurs jolies robes se souviennent de ceci: "La simplicité est l'indice d'une robe élégante".

Les tons pastel, les couleurs vives ont connu, connaîtront encore de beaux jours.

Les teintes actuelles, qui sont réellement des merveilles nous montrent des tissus vraiment jolis, surtout dans les détails imprimés, quelque temps, et qui demeurent. Les femmes paraissent les avoir adoptés. La garde-robe de madame ou de mademoiselle est tout illuminée par ces imprimés aux couleurs chatoyantes et si diverses, décidément les couleurs sont à la mode, mais nous remarquons surtout un retour marqué pour la gamme de mauves.

La ligne est plutôt droite pour le genre de robe qui peut se porter à n'importe quel moment de la journée, les jupes sont ornées de plis devant et se répètent parfois à l'arrière, tandis que les corsages blousés, légèrement avec empilement sur les épaules et devant travaillés de fins plis plis lingerie, de jours ou de légers plissés qui donnent de l'ampleur au vêtement tout en gardant cette ligne si sobre et droite qui allonge si finement la silhouette.

La rectitude élégante de la ligne ne s'applique pas seulement aux robes. On la remarque aussi sur les manteaux que l'on osera de plus dans le dos pour leur donner plus d'ampleur.

Les manches fantaisie Les voulez-vous très simples, pagodes, bouffantes, ou avec plis ou volants, très larges ou plissées?

Vous n'avez qu'à choisir ce qui vous sied le mieux, car on voit toutes les sortes de manches dans les nouvelles collections et leur forme, leur ligne, leurs couleurs sont infinies.

Il faut noter pourtant comme tendance générale, la longueur des manches qui couvrent souvent tout le bras jusqu'en bas du coude en formes de pagodes. En tissus imprimés on voit parfois de vraies lanternes.

Garnitures "Les garnitures de boutons reviennent. Elles parent le devant des blouses, les empiècements de dos et courent la largeur de la silhouette, soit en avant, soit en arrière d'une ligne droite ou oblique. La nacre, la galalithe, l'os, l'ivoire, le cristal, le corail, le jade et le strass prennent facilement l'apparence de bijoux".

Pourquoi ne suivriez-vous pas la mode, cette nouvelle mode vraiment féminine et esthétique.

JANY.

Page d'album

Comme c'est le caractère des grands esprits de faire entendre en peu de paroles beaucoup de choses, les petits esprits, au contraire, ont le don de parler pour ne rien dire.

La société n'est que le développement de la famille; si l'homme sort corrompu de la famille, il entrera corrompu dans la société. Lacordaire.

PAYSAGE REVE

Les arbres sont très hauts, souverainement cimes, Et, quand le vent du soir les effleure, on dirait Qu'un vol de grands oiseaux passe sur la forêt, Tant sont mélodieux les sours de leurs palmes.

La rivière s'en va, tranquille, sous les bois, Et son murmure est doux comme une voix d'amie Par qui toute douleur en l'âme est envolée, Et qui, pour écouter, s'arrêterait parfois.

O vision de paix et de béatitude! Oh! pour être jamais, trop lointain et trop beau, Le rêve de laisser couler comme de l'eau, Ma vie en cette calme et fraîche solitude!

Le rêve d'y marcher dans l'herbe et dans la mousse, A jamais oublieux des souffrances d'antan, Le rêve d'y guérir de l'amour et, pourtant, D'y pleurer quelquefois d'une douleur très douce.

Louis MERCIER.

Hygiène

DIVERGENCES D'OPINIONS

Le fait que les médecins diffèrent quelquefois d'opinion n'est pourtant pas nouveau mais toujours il cause des surprises et des étonnements à beaucoup de personnes. Pourquoi les médecins ne devraient-ils jamais diverger d'opinion? Les gens en dehors de la profession médicale sont toujours d'accord sur tous les sujets? Cette divergence d'opinion vient, le plus souvent, de ce que les faits énoncés de part et d'autres ne sont pas appuyés sur une preuve suffisante de certitude.

Les médecins diffèrent d'opinion dans certains cas mais ils sont d'accord dans bien d'autres. Vous les trouvez unanimes à se prononcer en faveur de la vaccination contre la variole, de l'immunisation contre la diphtérie, de même qu'à reconnaître la nécessité et l'importance du diagnostic précoce dans la tuberculose et le cancer. Ils s'accordent parfaitement sur ces sujets et sur bien d'autres découvertes scientifiques parce qu'ils ont des preuves incontestables auxquelles tous doivent se rendre sauf, peut-être, un très petit nombre d'exceptions qui ne veulent pas se rendre à l'évidence.

Il n'y a pas de secrets en médecine. Chaque découverte est mise à jour et à la disposition de tous pour le plus grand bien de l'humanité et non pas pour le bénéfice personnel du découvreur. De cette façon, toute connaissance médicale peut être acquise par tous les médecins.

Le diagnostic et le traitement de la maladie ne sont pas basés sur une simple formule. Le médecin, faisant appel à toutes ses connaissances en médecine et se basant sur son expérience personnelle, il en arrive à tirer une conclusion qui repose elle-même sur une considération attentive des faits qui lui a révélés l'examen de son malade et l'état de son corps.

Il est évident que l'opinion émise par le médecin est une opinion personnelle pour la bonne raison que, en médecine comme dans d'autres domaines, les humains varient dans les connaissances acquises, leur expérience des faits, leur intelligence. Il ne faut donc pas être étonné qu'il y ait quelquefois divergence d'opinions dans les questions souvent bien compliquées de diagnostic et de traitement des maladies.

Après tout, ces différences ne sont peut-être pas si grandes qu'elles pourraient le paraître. Souvent, deux opinions peuvent être également bonnes et appréciables car souvent il y a plus d'une manière de traiter avec succès une maladie; il s'agit donc, le plus souvent, d'une question de jugement et d'interprétation personnelle quant au choix d'une des meilleures méthodes dans le traitement de tel cas ou de tel autre.

Aucun médecin prétend être infallible. Des années d'étude formelle à la base de leur savoir et ils continuent d'étudier pour se tenir au courant des méthodes nouvelles et des découvertes que leur fournit sans cesse la science; l'expérience leur donne des connaissances qu'ils ne pourraient acquérir d'aucune autre manière. La médecine est une science et un art, mais elle est, par dessus tout, au service de l'humanité.

Pour questions au sujet de la santé en général, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184 rue Collège Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

L'horticulture

GARNITURE POUR FENÊTRES :

Sur une fenêtre une petite boîte aux couleurs vives, débordant de gaies petites fleurs, est bien de goût commun. Il est des questions de manque d'espace. Ce genre de jardinage ne requiert que de la bonne terre à laquelle sera ajouté de l'engrais chimique.

Le fond de la boîte devra être perforé, et avoir une légère étendue de gravier, cendres, etc., afin de faciliter l'écoulement de la boîte. Un second rang fait de fumier sera recommandé avant de remplir la boîte avec la terre. Elle devra contenir au moins 7 pouces d'épaisseur de terre par 10 pouces de largeur et remplie à un demi-pouce du bord.

Près des parois des Nasturtiums, Lobelias, Alysses, Lierre, etc., seront appropriés et en deuxième lieu, des Pétunias, Agérates, Bégonias, Fougères, Géraniums, etc., sera d'un très joli coup d'oeil.

La boîte lorsque préparée devra être gardée à l'abri du soleil pendant un jour ou deux. La même attention devra être portée aux corbeilles de fleurs.

LEGUMES TENDRES

Les légumes tendres sont ceux qui croissent rapidement tels que: radis, carottes, betteraves, carottes, la croissance retardée, les racines dursissent, ce qui est désastreux.

La culture seule, n'aide pas à la pousse des légumes, il faut aussi de l'eau. Si la chose est nécessaire, il sera bon d'employer le boyau d'aérosage, lorsque le degré d'humidité requis au bon fonctionnement des racines fera défaut.

L'engrais sera d'un autre secours pour accélérer la croissance et assurer aux légumes une qualité supérieure.

RACONTEZ LES

Honnêteté — Je vous rapporte la pièce de vingt-cinq sous, que vous avez prêtée à papa ce matin.

— Mais, mon petit garçon, ça ne pressait pas.

— Si... elle est en plomb!

Après un an de ménage

Lui. — Ton père n'est pas pressé de verser ta dot.

Elle. — Tu es injuste; il nous la donne petit à petit.

Lui. — C'est possible, mais moi, je t'ai épousée d'un seul coup.

GRATIS

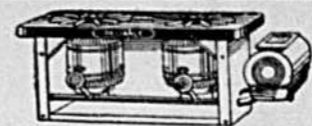
Un magnifique cadeau est donné gratis avec chaque livre de

The ou Café BRISTOL

Thé noir garanti Ceylan et Indien de première qualité.

EN VENTE PARTOUT Demandez-le à votre fournisseur

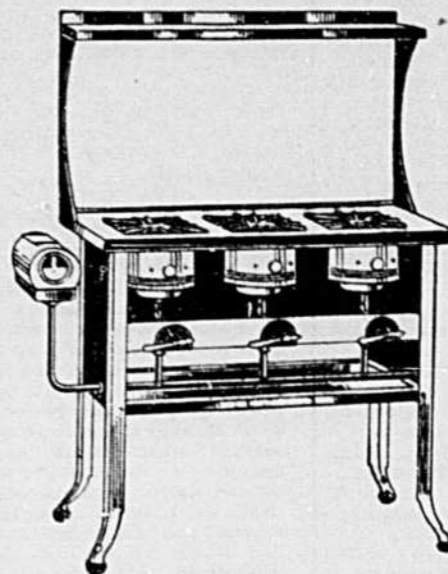
Poèles à Pétrole "Legaré 1936"



Modèle portatif

Tel qu'illustré: — Modèle portatif, 2 feux. Dessus, 12 1/4 x 26 1/2 pouces, laqué noir. Autres parties émaillées et laquéesivoire et vert.

Ne surchauffez pas votre cuisine inutilement cet été, procurez-vous un de ces poèles à pétrole et assurez-vous plus de confort pour faire votre cuisine. Nous avons en mains les plus récents modèles de poèles à pétrole 1936. Ils sont attrayants, peu encombrants et très effectifs. Venez les voir à notre magasin.



Modèles avec pattes

Poêle à pétrole, à deux feux, dessus 17 x 33 pouces. Hauteur du dessus 32 pouces. Pattes émailléesivoire. \$18.60

Tel qu'illustré mais sans tablette, 3 feux, dessus de cuisson 17 x 42" pattes émailléesivoire. \$23.55

Poêle à pétrole, quatre feux, dessus de cuisson 17 x 53 1/2 pouces. Beau finiivoire. \$28.10

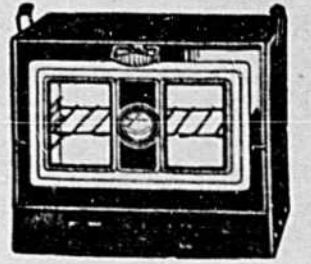
Tablette élevée

Tablette élevée telle que sur le modèle illustré plus haut, pour convenir aux modèles à deux, trois et quatre feux. \$4.65



Deux brûleurs sur pattes.

Tel qu'illustré: — Un petit poêle à pétrole fort et compact, monté sur pattes émailléesivoire. \$10.75



FOURNEAU

Tel qu'illustré: — Modèle pour deux feux, en acier bleuté résistant à la rouille. Porte vitrée et thermostat. Dimensions 12 x 18 x 11 1/2 pouces. \$5.40



236 rue Saint-Georges

Tél. 223

Saint-Jérôme

Recettes

UN ALIMENT DES QUATRE SAISONS

Le fromage pourrait fort bien être appelé un aliment des quatre saisons, car il a tant d'emplois qu'il ne faut que peu d'ingéniosité pour lui trouver une place à tout moment de l'année dans le menu du déjeuner ou du dîner. Sans doute le type de menu au fromage qui convient en été diffère de celui qui devrait être servi par une journée froide d'hiver.

Le Service de l'utilisation du lait du Ministère fédéral de l'Agriculture recommande, après les avoir essayés, les mets suivants au fromage: —

PAIN DE SANDWICH

Otez la croûte d'un pain d'un jour, blanc ou de blé entier. Coupez quatre tranches d'un demi-pouce sur la longueur, tartinez chaque tranche avec du beurre avant de la couper. Recouvrez la première tranche de pain de mayonnaise et de tranches de tomates épluchées. Recouvrez avec la deuxième tranche de pain beurré. Tartinez avec un mélange de fromage cheddar et de sauce à salade. Recouvrez les deux tranches avec la troisième tranche de pain beurré. Tartinez de mayonnaise et recouvrez de feuilles de laitue croquante, puis de la quatrième tranche de pain beurré. Pressez fermement les couches ensemble. Tartinez l'extérieur du pain avec du fromage de crème mélangé avec de la crème ou de la mayonnaise. Mettez au froid une heure avant de servir. Garnissez avec du persil ou du piment vert et tranchez en travers.

GELEE DE SALADE AU FROMAGE

1 paquet de gélee en poudre au citron, 2 tasses d'eau bouillante, 1 cuillerée à thé de sel, 2 cuillerées à soupe de jus de citron, 1 tasse d'ananas, de pamplemousse ou d'orange haché, 1 tasse de fromage blanc ou de crème, 1/2 tasse de noix émincées.

Faites dissoudre la gélee pulvérisée dans de l'eau bouillante. Ajoutez le sel et le jus de citron. Refroidissez et laissez prendre en partie. Incorporer les fruits dans une moitié de la gélee partiellement prise. Versez dans le moule. Battez le reste de la gélee jusqu'à ce qu'elle soit floconneuse, puis incorporez le fromage et les noix. Versez sur la première couche de gélee. Refroidissez jusqu'à ce que ce soit ferme. Arrangez en carrés sur la laitue croquante. Servez avec une quantité égale de crème fouettée. Pour une salade plus riche — ajoutez 1 tasse de crème fouettée avec les fruits, le fromage et les noix à la gélee partiellement prise.

TOMATES GALLOISES AU FROMAGE (Rabbit)

1/2 cuillerée à thé de moutarde, 1/4 cuillerée à thé de sel, 1/8 cuillerée à thé de paprika, Une pincée de poivre de cayenne, 1/2 cuillerée à soupe de sauce Worcestershire, 1/2 tasse de lait, 2 tasses de fromage râpé, 1 oeuf.

Mélangez les assaisonnements. Ajoutez-y le lait et faites chauffer. Ajoutez le fromage et faites cuire jusqu'à ce qu'il soit fondu. Battez l'oeuf, ajoutez-y une petite quantité de mélange chaud, puis ajoutez au (rabbit). Faites cuire une minute environ, en remuant constamment. Mettez de minces tranches de tomates entre des tranches de rôties beurrées. Versez le Rabbit par dessus et servez immédiatement.

Les fléaux de Pété dans la maison

Les insectes de tous genres qui nuisent aux habitations sont plus nuisibles pendant l'été qu'aux autres époques de l'année. Ceci s'applique spécialement à ces fléaux destructeurs que l'on appelle la mite des vêtements et la pète des tapis, qui se propagent si rapidement dans une atmosphère chaude et humide. Les fourrages, les nappes, et les autres tissus peuvent être grandement endommagés lorsqu'ils ne sont pas bien protégés. Les fourrages devraient être mis dans un entrepôt froid, ou, après avoir été battues et brossées au soleil, suspendues dans des sacs à l'épreuve des mites, contenant une quantité généreuse de flocons de naphthaline. Les pardessus d'hiver et les autres vêtements et couvertures de laine peuvent être enveloppés et entreposés de la même façon, avec de la naphthaline, dans des caisses ou des boîtes.

Lorsqu'on fait le nettoyage de la maison, on devrait examiner soigneusement les armoires, les greniers et les sous-sollements, et enlever tous les matériaux dans lesquels les mites et leurs larves peuvent se propager. Les endroits qui logent la poussière comme les fentes des planchers, derrière les plinthes, les conduits des fournaies, exigent une attention spéciale, car c'est souvent dans ces endroits que les insectes se multiplient pour sortir en légions au grand étonnement des ménagères. Un balais aspirateur est très utile pour supprimer ces sources d'invasion.

Un nettoyage fréquent et parfait de la maison est très utile contre un grand nombre d'autres insectes ainsi que contre les mites des vêtements et les bêtes des tapis. Par exemple, les puces de chiens et des chats, dont les larves se nourrissent de matières organiques dans les fentes des planchers, ne peuvent se développer si les planchers sont tenus scrupuleusement propres. Il faut aussi laver les animaux, ou saupoudrer leur fourrure avec de la poudre fraîche de pyréthre, après les avoir mis sur une feuille de journal, que l'on replie ensuite soigneusement et que l'on brûle pour détruire toutes les puces qui peuvent être tombées de leur hôte après être engourdies par l'insecticide.

Il est des âmes...

"La meilleure manière de se venger c'est de ne pas leur ressembler." (M.-Aurélien.)

Il est des âmes auxquelles on a tout pris... elles marchaient au-devant du bonheur... elles allaient l'atteindre et il leur a été enlevé... Il est des âmes auxquelles on a brisé les rêves les plus chers, les plus purs, les plus beaux... il est des âmes qui ont ressenti sans cesse les attaques de la vie et elles n'ont pas murmuré, elles ne se sont pas plaintes, elles sont devenues plutôt des âmes exquises, des âmes admirables.

Savoir harmoniser son âme! n'est pas certes l'oeuvre d'un jour ni d'une année, mais pour parvenir à ce but, souvenons-nous qu'il est absolument nécessaire que notre âme s'habitue à l'indulgence et au pardon.

Epruover des désillusions, des tristesses, ne point se laisser abattre... réagir contre l'emul, c'est bien mais cela ne suffit pas! Il faut savoir non seulement surmonter tous nos chagrins, mais encore pardonner quand une main étrangère a été cause de notre souffrance. Il faut savoir blinder son âme, cuirasser son coeur car c'est souvent que la vie nous blesse et nous blessera par les armes que possèdent ceux qui nous entourent!



AFFLIÉ DURANT 25 ANS, IL EST SOULAGÉ PAR LE SON KELLOGG'S ALL-BRAN

La Savoureuse Céréale Corrige Son Malaise

Monsieur Johnson nous écrit: "Je m'en suis procuré un carton (de Son Kellogg's ALL-BRAN) et avant qu'il fut vide, j'étais déjà bien mieux. "J'en mange depuis trois semaines et ma constipation" est disparue. Or, j'en souffrais depuis 25 ans. Espérant que la présente aidera à quelqu'un à recouvrer la santé, je me soucierai d'un nouvel envoi de Son Kellogg's ALL-BRAN." — Mr. J. B. Johnson. (Adresse sur demande.)

Cette lettre de Mr. Johnson est au nombre des millions de témoignages que nous recevons et qui attestent que le Son Kellogg's ALL-BRAN corrige la constipation d'une manière satisfaisante. Il fournit les "matières inassimilables" qui font défaut dans la plupart de nos repas.

Les "matières inassimilables" du Son Kellogg's ALL-BRAN sont douces et efficaces. Elles absorbent l'humidité, stimulent et nettoient doucement l'intestin. Le Son Kellogg's ALL-BRAN est riche en vitamines B et en fer. N'est-il pas plus sage de manger cet aliment naturel que de prendre des remèdes brevetés? Mangez-en deux cuillerées à soupe par jour. Si vous n'êtes pas soulagé, consultez votre médecin.

Le Son Kellogg's ALL-BRAN s'emploie comme céréale, avec du lait ou de la crème, ou cuisiné dans des muffins, des petits pains, etc. Vendu dans toutes les épicereries. Fabriqué par Kellogg, à London, Ontario.

\*La constipation due au défaut de "matières inassimilables" dans les repas.

JEANNE PEUT MAINTENANT RECEVOIR

Advertisement for Magic Baking Powder featuring a woman and a child, with text: 'MES GÂTEAUX SONT PRESQUE TOUJOURS RASSIS-JE N'ESSAIE PLUS D'EN FAIRE-ET ÇA COÛTE SI CHER DE RECEVOIR!' and 'VOUS RECEVEZ SI BIENTÔT LES GÂTEAUX SONT DÉLICIEUX!'.

# DES TRAVAILLEURS ...

(Suite de la première page)

Elle est aussi une mesure de prévoyance pour la protection du secouru et de sa famille; elle leur assure à chaque semaine ce qui est essentiel à leur soutien. D'ailleurs il y aura ample compensation pour les chômeurs nécessiteux car dans la majorité des cas le secouru sera avancé avant que le chômeur n'ait été appelé à travailler.

L'article VI règle ainsi le maximum que peut exiger le travailleur secouru.

## VI. MAXIMUM QUE PEUT GAGNER LE CHOMEUR NECESSITEUX

Le gain maximum du chômeur est égal à ce qu'il a droit en vertu des échelles en vigueur au lieu de sa résidence.

L'article VII concerne l'engagement par écrit que doit prendre le secouru pour être maintenu ou inscrit sur les listes de secours. Il se lit comme suit :

## VII. ENGAGEMENT QUE DOIT PRENDRE LE CHOMEUR NECESSITEUX

Toute personne attirée à recevoir de l'aide comme sans-travail nécessaireux ne peut recevoir de secours en argent sans être engagée préalablement par écrit à travailler pour l'argent qu'elle recevra aux conditions et suivant les règlements à être établis de temps à autre par l'autorité provinciale ou municipale.

Avant le cours de la présente semaine, l'administration provinciale du chômage a fait parvenir à toutes les municipalités intéressées ou directement aux comités locaux de chômage des formulaires en triplicata que tous les secours devront signer en conformité avec cette disposition pour pouvoir recevoir leurs secours à partir du premier juin. Ceux qui ne voudront pas se conformer à cette condition devront nécessairement être rayés des listes.

C'est cette décision de mettre le nouveau plan en vigueur dès le premier juin qui a rendu nécessaire la présente assemblée et l'administration provinciale du chômage a cru devoir, en plus, faire la radiodiffusion de motifs de cette nature que les maires, les conseillers municipaux, les administrateurs des comités locaux et les chômeurs eux-mêmes soient mis au courant de ses dispositions principales en temps utile. Il est clair que les chômeurs ont intérêt à connaître ce à quoi ils s'engageront en signant les formulaires qu'on leur présentera et qu'ils ne soient certains qu'une explication à une multitude comme celle à laquelle je m'adresse en ce moment sauvera beaucoup de temps qu'auraient perdus les employés des comités locaux à donner des renseignements individuels aux quatrevingt mille chômeurs qui auront à signer ces engagements.

## VIII. SOMME DE TRAVAIL QUE DOIT FOURNIR LE CHOMEUR NECESSITEUX

Le nombre d'heures que le chômeur nécessiteux doit fournir pour l'argent qu'il a reçu ou pourra recevoir pendant la période qui est fixée comme durée de saison de secours, est établi en basant le salaire horaire sur les contrats collectifs de travail en vigueur dans la région de la résidence du chômeur et en divisant la somme totale qu'il doit recevoir pendant la saison de secours par ce salaire horaire.

Il n'y a pas de travail collectif en vigueur au lieu de la résidence du chômeur, le salaire horaire devra être le salaire reconnu comme raisonnable et équitable dans cette région.

## IX. EXECUTION DU TRAVAIL

Le chômeur pourra être appelé à travailler consécutivement le nombre de journées de travail fixé par la commission du chômage mais son gain ne lui sera versé que par versements hebdomadaires égaux à ceux que lui donnerait comme secouru direct l'échelle en vigueur au lieu de sa résidence.

C'est l'intention de l'administration provinciale du chômage de faire régler la longueur des périodes de travail par des ententes entre les comités locaux et les travailleurs. Quand les travailleurs seront appelés à travailler au loin de leurs familles ces périodes pourront être établies pour permettre aux ouvriers d'aller passer de temps à autre quelques jours en leurs foyers. Ils pourront gagner en heures de travail leurs frais de transport et l'administration provinciale du chômage s'adressera aux compagnies de chemin de fer pour leur obtenir des taux de faveur, ce qui sera considéré comme un des avantages de ces compagnies ferroviaires à la mise à exécution du nouveau plan. Ce remboursement des frais de transport de même que des frais de pension est réglé par l'article X qui suit :

## X. HEURES ADDITIONNELLES POUR REMBOURSER LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE PENSION

Dans les cas où le travailleur est appelé à aller travailler au loin de sa résidence et où il est empêché de revenir à son logis le soir, les frais de transport et de pension sont soldés par la commission mais le chômeur doit gagner ses frais de transport et sa pension en donnant des heures additionnelles du travail proportionnelles aux sommes chargées au service du chômage pour ce transport et cette pension.

Le secouru direct restera donc intégralement pour le soutien du chômeur et de ses dépendants. Sa pension et ses frais de transport personnels lorsqu'il travaillera au loin de sa résidence, il les gagnera additionnellement à son allocation de secours. Il n'aura qu'à fournir des heures supplémentaires de travail et comme il est censé être forcément inoccupé en dehors du temps qu'il donne à ces travaux et chômage le sacrifice qu'il a à faire se borne donc à une simple prolongation de l'effort de son travail.

L'article XI fait voir une différence assez notable dans les détails du nouveau plan et de l'ancien. Chaque municipalité ou chaque comité local de chômage peut décider s'il veut réserver des travaux et chômage le sacrifice qu'il a à faire se borne donc à une simple prolongation de l'effort de son travail.

## XI. RETENUES POUR LOYERS OU AUTRES DETTES

L'autorité locale peut décider de payer en argent et en entier les dettes de l'assisté nécessaireux et dans ce cas sur l'autorisation du chômeur, elle peut retenir sur ses versements périodiques toute somme qu'il désire payer par son propriétaire ou à tout autre créancier.

## XII. RADIATION DU CHOMEUR POUR NON-PAIEMENT DE LOYER

Sur preuve de non-paiement du loyer d'un chômeur et sur refus du chômeur d'autoriser la commission à payer la quote-part mensuelle du loyer suivant l'échelle actuellement existante le nom du chômeur peut être rayé de la liste des chômeurs autorisés à recevoir de l'assistance.

## XIII. LA SITUATION DES TRAVAUX NE REGLE PAS L'ADMISSION DES CHOMEURS

L'admission aux travaux de chômage ne dépendra pas de la résidence dans la municipalité ou le territoire dans la municipalité ou le territoire dans lesquels s'exécutent les travaux de la résidence et du temps de l'emploi dans une ville où il existait du chômage à un degré considéré comme grave par le service provincial du chômage.

## XIV. CHAQUE MUNICIPALITE PAIE POUR SEUS CHOMEURS NECESSITEUX

Aucune municipalité ne peut être appelée à payer une partie du secours attribué à un chômeur ne résidant pas dans son territoire même si des travaux sont exécutés dans ses limites pour son profit direct ou indirect par les dits chômeurs; chaque municipalité doit payer la quote-part qui lui est assignée pour l'aide à ses sans-travail nécessaireux par le service provincial d'assistance aux chômeurs quel que soit le lieu où le chômeur assisté est à travailler.

Un des grands sujets de plainte des chômeurs secourus a été le fait que les autorités locales de secours ont été obligées d'être très sévères sur les petits gains qu'ils pouvaient faire en acceptant, de temps à autre, de menus travaux pour améliorer quelque peu leur sort. Cette règle rigide a été la cause que les secours ont été très peu enclins à se chercher du travail. Dans le nouveau plan il ne sera tenu compte de ces gains que pour garantir que le travail additionnel du chômeur ne sera pas, dans ses temps d'inoccupation, travailler sans exiger un salaire raisonnable au moins égal à

celui qui est établi par les contrats collectifs ou la saine coutume du lieu. Cela va sans dire que, si le comité local ou l'autorité provinciale ne peut pas faire travailler le chômeur par lui ou par ses dépendants à se procurer, en dehors des secours qui lui sont versés, des revenus suffisants pour qu'il se supporte convenablement lui-même, son nom devra être rayé de la liste des assistés. C'est donc pour protéger en même temps les ouvriers non-assistés et les finances publiques que l'article XV qui suit a été inséré dans le plan.

## XV. GAINS OCCASIONNELS MINIMES NE SONT PAS TENUS EN LIGNE DE COMPTE

Le chômeur assisté doit déclarer à la commission les gains qu'il fait de temps à autre alors qu'il ne doit pas à son emploi mais il ne doit pas louer ses services pour des prix inférieurs aux prix légaux ou raisonnables dans la région où il accepte du service intermittent. La commission ne peut tenir compte de ces gains occasionnels pour rayé le chômeur de la liste des assistés ou diminuer son gain que dans les cas où ils sont considérés comme changeant l'état d'indigence du chômeur de manière à ce qu'il ne puisse continuer à être classé comme un sans-travail nécessaireux.

## XVI. TRAVAUX QUI PEUVENT ETRE EXECUTES

Les chômeurs peuvent être appelés à travailler par les autorités d'aide aux sans-travail nécessaireux sur des ouvrages publics, semi-publics et privés. Les travaux publics sont des entreprises des gouvernements fédéral et provincial et des administrations municipales et écoles publiques.

Les travaux semi-publics sont des entreprises appartenant à des associations, des établissements subventionnés par un ou l'autre gouvernement ou les municipalités.

Les travaux privés sont ceux exécutés au bénéfice de personnes privées sur des biens appartenant à des particuliers. Les chômeurs ne peuvent être employés à des travaux privés que sur l'autorisation de la commission de chômage, ne seraient pas exécutés à moins de l'être avec les avantages offerts par le travail des chômeurs nécessiteux. Dans la partie rurale de la province et particulièrement dans les régions de colonisation, les chômeurs privés peuvent être employés à la culture et à la mise en état de culture de leur propre terre ou de celles d'autres colons ou cultivateurs.

Je dois noter que nous n'avons pas encore, entre les deux gouvernements intéressés, un accord assez complet au sujet de cet article pour assurer qu'il sera maintenu intégralement dans le plan nouveau. Il y a entente parfaite quant à ce qui concerne les travaux publics bien que les officiers fédéraux hésitent encore à considérer les écoles scolaires comme des biens publics. A Québec nous considérons ces bâtiments comme des biens sur lesquels nous pouvons employer les chômeurs nécessiteux bien que les écoles d'appartenance pas directement à la province, nous les assimilons avec raison avec les biens des municipalités. En vertu de notre droit public les corporations municipales et scolaires n'ont que des pouvoirs déferés par le gouvernement provincial et elles administrent tout simplement par lui; leurs biens sont donc des biens publics comme ceux qui sont administrés directement par la province.

LA CONSTRUCTION DES ECOLES Je signale ce conflit parce que la commission scolaire de Montréal nous a demandé le concours des chômeurs assistés pour construire de nouvelles écoles. Nous sommes prêts à le faire car nous voulons employer autant que possible nos chômeurs dans les métiers qui leur sont propres de manière à leur faire donner le meilleur rendement économique. Cependant, nous ne pouvons pas individuellement les plus hauts taux de salaire. Ces taux devant être fixés non seulement par la règle du lieu de la résidence du travailleur mais aussi et nécessairement par le genre de travail exécuté par chaque personne occupée. Il est clair que les petits travaux par exemple retireront un meilleur salaire que ceux qui sont employés dans leur métier que s'ils ne sont employés que comme simples journaliers. Leur travail donnera un meilleur rendement tout en leur étant une tâche moins difficile. Il en est ainsi pour tous les métiers et toutes les occupations demandant des connaissances spéciales. C'est pourquoi nous ne pouvons pas restreindre le travail des chômeurs assistés à celui de simples journaliers.

Pour donner du travail à nos chômeurs de métiers nous avons voulu étendre le cercle de leurs activités en dehors de celui que nous offrent les simples travaux publics. Nous avons suggéré qu'ils puissent travailler sur des entreprises semi-publics et même privées. Par entreprise semi-publique nous comprenons toutes celles qui appartiennent à des corporations privées mais qui sont subventionnées par le gouvernement et les municipalités d'une façon relativement importante et qui font une oeuvre d'utilité publique. Dans cette catégorie entre l'Université de Montréal. Une demande verbale nous a été faite d'aider à cette grande oeuvre éducative en faisant finir la construction, au moins partielle, par nos chômeurs assistés. Le gouvernement de Québec nous a donné son consentement mais nous ne pourrions le faire que si nous réussissons à convaincre les autorités fédérales qu'il est d'intérêt public d'inclure ces travaux dans la catégorie de ceux qui peuvent être exécutés par les chômeurs assistés. Je n'ai pas encore perdu espoir de réussir.

## TRAVAUX PRIVES

Nous avons aussi songé à faire travailler les chômeurs assistés sur des travaux privés mais la question que ce soit des travaux qui ne seraient point faits à moins qu'ils ne soient subventionnés par l'argent du travail gratuit des chômeurs nécessaires pour une certaine proportion du coût total de la main d'oeuvre. Nous avons cru que, dans nos centres urbains, cette proposition aurait stimulé considérablement l'activité industrielle et commerciale en faisant revivre les réparations et la construction de nouvelles bâtisses et en donnant du travail non seulement aux secours mais aux gens de métiers de tous genres. Dans la partie rurale et l'oeuvre de notre province nous suggérons de faire travailler ceux qui nous secourent et pour lesquels nous avons dépensé une somme de millions l'an dernier sur les terres leur appartenant ou appartenant à d'autres colons et ce pour agrandir le territoire cultivable et mettre ces assistés en état, le plus rapidement possible, de se soutenir eux-mêmes par leur propre culture de leur sol arable. Là encore nous n'avons pas réussi à nous entendre ces réformes paraissent trop avancées aux autorités fédérales; peut-être pourrions-nous les faire accepter par la nouvelle commission fédérale du chômage.

Comme vous le remarquerez j'ai laissé dans le nouveau plan des dispositions qui ne sont pas très satisfaisantes. Je n'ai pas voulu en éliminer avant que l'entente définitive ne soit conclue entre les autorités fédérales et provinciales pour qu'elles soient soumises à la considération de l'opinion publique, ce grand incubateur dans lequel se sont recachées parfois des idées qui ne paraissent pas très viables.

Les articles XVII et XVIII ont trait à une méthode pour diminuer les listes d'assistés purement et simplement en leur procurant de l'emploi rémunéré partiellement par l'Etat et partiellement par des particuliers. Ces listes portent un assez bon nombre de noms de nos jeunes gens qui de la campagne qui seraient honteux de retourner dans leur pays et trouver du travail suffisamment rémunéré. Les organismes d'aide aux chômeurs nécessiteux viendront les aider à trouver de l'emploi de cette nature en leur assurant un salaire de dix dollars par mois, le cultivateur devant le loger et le nourrir et lui payer toute somme additionnelle jugée nécessaire pour couvrir le coût de l'employeur et l'employé. Un journal a critiqué cette assistance en disant qu'on ne devrait pas payer le salaire au cultivateur, mais plutôt au chômeur; encore une fois ce rédacteur ne connaissait pas le plan qui est précisément ce qu'il décrie. Lisons l'article XVII :

## XVII. PLACEMENTS D'AIDE-FERMIERS

Il sera possible au service d'aide aux chômeurs de payer à tout sans-travail enregistré comme nécessiteux dix dollars par mois s'il consent à travailler comme aide-fermier chez un cultivateur qui consent à le loger et à le nourrir en condition que ce cultivateur l'emploi additionnellement aux aides-fermiers qu'il employait en 1935, ce qui doit être établi sous serment.

meurs nécessaires pour une certaine proportion du coût total de la main d'oeuvre. Nous avons cru que, dans nos centres urbains, cette proposition aurait stimulé considérablement l'activité industrielle et commerciale en faisant revivre les réparations et la construction de nouvelles bâtisses et en donnant du travail non seulement aux secours mais aux gens de métiers de tous genres. Dans la partie rurale et l'oeuvre de notre province nous suggérons de faire travailler ceux qui nous secourent et pour lesquels nous avons dépensé une somme de millions l'an dernier sur les terres leur appartenant ou appartenant à d'autres colons et ce pour agrandir le territoire cultivable et mettre ces assistés en état, le plus rapidement possible, de se soutenir eux-mêmes par leur propre culture de leur sol arable. Là encore nous n'avons pas réussi à nous entendre ces réformes paraissent trop avancées aux autorités fédérales; peut-être pourrions-nous les faire accepter par la nouvelle commission fédérale du chômage.

Comme vous le remarquerez j'ai laissé dans le nouveau plan des dispositions qui ne sont pas très satisfaisantes. Je n'ai pas voulu en éliminer avant que l'entente définitive ne soit conclue entre les autorités fédérales et provinciales pour qu'elles soient soumises à la considération de l'opinion publique, ce grand incubateur dans lequel se sont recachées parfois des idées qui ne paraissent pas très viables.

Les articles XVII et XVIII ont trait à une méthode pour diminuer les listes d'assistés purement et simplement en leur procurant de l'emploi rémunéré partiellement par l'Etat et partiellement par des particuliers. Ces listes portent un assez bon nombre de noms de nos jeunes gens qui de la campagne qui seraient honteux de retourner dans leur pays et trouver du travail suffisamment rémunéré. Les organismes d'aide aux chômeurs nécessiteux viendront les aider à trouver de l'emploi de cette nature en leur assurant un salaire de dix dollars par mois, le cultivateur devant le loger et le nourrir et lui payer toute somme additionnelle jugée nécessaire pour couvrir le coût de l'employeur et l'employé. Un journal a critiqué cette assistance en disant qu'on ne devrait pas payer le salaire au cultivateur, mais plutôt au chômeur; encore une fois ce rédacteur ne connaissait pas le plan qui est précisément ce qu'il décrie. Lisons l'article XVII :

## XVIII. PLACEMENTS D'AIDE-FERMIERS

Il sera possible au service d'aide aux chômeurs de payer à tout sans-travail enregistré comme nécessiteux dix dollars par mois s'il consent à travailler comme aide-fermier chez un cultivateur qui consent à le loger et à le nourrir en condition que ce cultivateur l'emploi additionnellement aux aides-fermiers qu'il employait en 1935, ce qui doit être établi sous serment.

L'article XVIII est dans le même ordre d'idées mais il a trait aux domestiques et serviteurs des deux sexes qui travaillent au service dans les maisons privées. La rédaction de ce point indique que le service provincial du chômage prendra toutes les précautions voulues pour protéger l'emploi et le salaire de tous ceux qui sont actuellement en service domestique. Les règlements sévères seront aussi édictés pour assurer que les chômeurs en service domestique des conditions de travail, de logement et de nourriture convenable. Cet article se lit comme suit :

## XVIII. PLACEMENTS DE SERVIDORES

Le service d'aide aux chômeurs pourra payer dix dollars par mois à une personne de l'un ou de l'autre sexe qui accepte de travailler comme aide-fermier chez un cultivateur qui consent à le loger et à le nourrir en condition que ce cultivateur l'emploi additionnellement aux aides-fermiers qu'il employait en 1935, ce qui doit être établi sous serment à la satisfaction de la commission ou de l'autorité provinciale.

## XIX. L'INTENSITE DU CHOMAGE REGLE L'AIDE PROVINCIALE

Le service provincial d'aide aux sans-travail nécessaireux doit se guider sur la proportion entre le nombre des sans-travail nécessaireux ajouté à ceux de leurs dépendants et le chiffre total de la population pour déterminer si la situation est assez grave pour qu'il soit permis de l'aide provinciale aux chômeurs d'une municipalité et ce service provincial peut établir et modifier de temps à autre le pourcentage raisonnable justifiant son aide.

Les articles XX, XXI, XXII et XXIII ont pour but de corriger une certaine erreur de principe, en pratique, l'amélioration des listes sous le rapport de l'intensité du chômage. Je pourrais vous citer statistiques sur statistiques pour vous désigner des centres où le nombre des personnes employées dans les manufactures et plus élevé qu'il n'était au temps normal de l'activité industrielle et cependant le nombre des assistés est considérablement augmenté. On attribue, en certains milieux, cette particularité au fait que le nombre de nos familles ouvrières qui deviennent indigentes augmente avec la durée de la crise; cela n'est vrai qu'en partie.

## LES CAMPAGNES SE VIDENT

Le nombre des assistés augmente surtout parce que la campagne déverse chaque année dans nos villes un nombre déconcertant de familles dont les membres viennent prendre chez les employeurs privés les places de travail réservés aux enfants. Les règlements empêchent, il est vrai, les gens de la campagne d'entrer, dès leur arrivée, sur les listes d'assistés mais ils n'empê-

chent pas les nouveaux venus de s'engager chez les employeurs particuliers et de déplacer des ouvriers qui doivent eux se faire ensuite inscrire sur les listes de secours pour éviter la misère noire.

C'est pour corriger cette anomalie que le nouveau plan contient des dispositions similaires à certaines lois qui existent en Italie et en Allemagne pour protéger les populations urbaines contre l'invasion des populations rurales. Ces lois ont un caractère qui n'est pas d'empêcher l'exode des campagnes; ce sera à une ville de faire les frais de retourner à la campagne et si les lois permettent à vingt familles de la campagne de venir remplacer ces dix familles en surpeuplant la ville? C'est le phénomène que nous avons eu jusqu'ici dans les centres des grandes villes de la province.

Les villes seront unanimes à approuver des lois qui protègent leurs familles ouvrières contre cette source d'avilissement des salaires et contre cette cause d'accroissement du chômage. Quand aux campagnes ces mesures seront sauvegardées par la présence de nos bons cultivateurs qui n'aiment pas plus la désertion du sol qui manque encore de bras valeureux pour lui faire produire tout son rendement possible, que nous aimerions la désertion de nos villes si elles manquaient d'artisans et d'ouvriers.

## CAMPAGNES ET CENTRES INDUSTRIELS

Ces dispositions visent la population de la province en deux grandes classes : la population des campagnes et la population des centres industriels. Je m'adresse à ceux qui travaillent dans les villes et à ceux qui grandissent, le nouveau plan recommande l'adoption d'une loi par laquelle personne ne pourra travailler dans un centre industriel sans être muni d'un permis, d'une autorité locale qui ne pourra et ne devra l'accorder qu'à une personne ayant résidé dans un centre industriel quelconque dans une certaine périphérie d'un tel centre au moins un mois avant le premier juin prochain. En d'autres termes, seuls les ouvriers de ces centres industriels pourront espérer pouvoir trouver du travail dans une ville, même des employeurs privés, s'ils vont y établir une nouvelle résidence. Ce qui empêche les gens de campagne d'y aller, nous ne pouvons pas en désorganiser la lutte contre le chômage comme on l'a fait jusqu'ici.

Avec cette loi les villes trouveront leur intérêt à rétablir sur les terres certaines de leurs familles de chômeurs qui seraient prêts à y retourner; ces familles ne seront pas temporairement comme par le passé, d'autres qui viendront de la campagne pour anéantir les efforts faits par les centres urbains pour diminuer le nombre de chômeurs assistés. Quant aux familles de campagnes qui seraient nécessairement les pouvoirs publics trouveront leur compte à les assister au lieu de leur résidence habituelle, le secours continu de beaucoup moins cher en campagne que dans les grandes villes en raison de la différence favorable du coût de la vie.

## SURPLUS DE POPULATION

Un autre fait économique qui rend nécessaire une réglementation de cette nature c'est que nous avons plusieurs villes où il y a un surplus de population qui rend impossible l'absorption comme par le chômage. Dans ces villes où il n'y a aucune possibilité pratique d'établir de nouvelles industries pour absorber ce surplus de main-d'oeuvre les gouvernements sont obligés de payer cent pour cent du coût des secours directs; il n'y a personne d'intérêt directement, comme ailleurs, les municipalités en paiement, à faire baisser ces dépenses mais au contraire on s'ingénie à les augmenter constamment. Il y a donc lieu de chercher à améliorer le sort des familles nécessiteuses qui vivent en leur accordant un traitement de faveur pour qu'elles puissent se déplacer dans des villes nouvelles où dans les villes existantes l'activité industrielle peut encore supporter un accroissement de population. Nous avons une ville nouvelle qui va s'établir à la Baie de Comeau; si nous avons des lois qui facilitent aux chômeurs nécessiteux la résidence dans cette ville nous réussirons à établir peut-être un centre de familles qui pourront honorer le grand principe de la justice et qui soulageront considérablement les centres surpeuplés où elles vivent actuellement.

L'article XX émet le grand principe de cette loi de protection des travailleurs urbains en favorisant le maintien sur la terre des populations rurales. En voici le texte :

## TRAVAUX DE VILLE RESERVES AUX TRAVAILLEURS URBAINS

Aucun travailleur manuel ne peut être admis à travailler dans une ville ou dans un centre industriel de cette province à moins d'avoir obtenu un permis de travail de l'autorité locale ou les lois de la province d'émettre les dits permis. N'ont droit à ces permis que les personnes ayant vécu au moins un an dans le premier juin 1936 dans une ville ou un centre industriels du pays.

L'article XXI autorise l'émission de permis spéciaux dans les cas de nécessité industrielle.

## PERMIS SPECIAUX

Des permis peuvent être émis pour permettre l'emploi d'experts ou d'ouvriers spécialisés dans les cas où il est jugé par l'autorité locale qu'on ne peut trouver dans la municipalité d'experts ou d'ouvriers de cette nature.

## CHARACTERE TEMPORAIRE DE LA LOI PREVENTIF DES CONGESTIONNEMENTS DE VILLES

La loi réglementant le travail manuel sur permis pour aider au décongestionnement des villes n'a qu'un caractère temporaire et le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut, sur requête de toute ville ou tout autre centre industriel intéressé établir un permis de travail public dans ses limites, s'ordonne que cette municipalité ne soit pas assujettie à l'application de cette loi.

L'article final recommande l'adoption d'une loi imposant l'enregistrement municipal obligatoire des personnes qui viennent étudier les nouvelles résidences dans une ville en les astreignant à donner certains renseignements qui serviront aux officiers chargés d'accorder les permis de travail et d'administrer les secours aux chômeurs nécessiteux ou aux indigents ordinaires. A l'heure actuelle l'absence de cette obligation d'enregistrement municipal n'existe que partout en Europe, des familles qui viennent d'un pays partent, s'inscrivent sans que les villes s'en aperçoivent dans les villes et après avoir fait un stage d'une durée plus ou moins longue réussissent à charger les municipalités urbaines du fardeau de leurs indigents ou de leurs malades, ce qui ne pourra pas se produire facilement avec l'enregistrement obligatoire qui est ainsi édicté :

## ENREGISTREMENT DES NOUVEAUX CITOYENS

Toute personne âgée de seize ans et plus venant établir sa résidence dans une ville doit être enregistré dans les quinze jours de son arrivée, faire, au bureau du conseil, une déclaration par écrit dans laquelle elle donne son adresse dans la municipalité, sa profession, son état civil et le lieu où les lieux de sa résidence au cours des derniers cinq ans.

## A MONTRÉAL, 170,176 PERSONNES, DONT 37,851 CHÊFS DE FAMILLES, SUR LES LISTES DE SECOURS DIRECTS

À la fin du mois de mars dernier nous avions 399,202 personnes vivant au secours direct. Le nombre des chefs de famille s'élevait à 72,639 et celui de leurs dépendants à 326,563. Le chiffre des célibataires nécessaires après au travail était de 12,851; celui des dames après au travail inscrites sur les listes s'élevait à 9,800.

Dans Montréal seulement nous avions 170,176 sur les listes de secours. Dans ce nombre on trouve un total de 65,785 personnes après au travail dont 49,510 soit au sexe masculin et 16,410 au sexe féminin. Les chefs de famille masculins sont au nombre de 32,851; féminins : 9,820 formant un total de 3,871 chefs de famille après au travail. A part ce nombre, il y a comme célibataires après au travail, 6,139 hommes et 4,333 femmes formant un total de 8,869. Il faut donc trouver de l'emploi pour 46,720 sans-travail pour régler le chômage dans la métropole, dont 38,167 emplois pour les hommes et 8,553 emplois pour les femmes.

Devant ces constatations il n'est pas étonnant qu'un fort sentiment de réprobation se soit créé contre le secours direct dans nos populations et que l'on ait suggéré de créer du travail spécial pour combattre le manque de travail régulier. Il ne faut pas non plus s'émouvoir du fait que l'on ait tant tardé à l'abolir dans un pays où la démocratie, c'est-à-dire la loi du grand nombre, est et doit rester suprême. On hésite à faire tout grand changement qui peut avoir une réaction profonde car on se demande dans quel sens se produira cette réaction. L'urgence de la situation politique de travail auquel doit participer tout près de cent mille personnes pose un problème certes qui n'est pas insoluble mais qui est hérissé d'autant de difficultés qu'étaient simples l'organisation du système des secours directs qui n'est en somme que l'établissement de bureaux de charité.

On m'a demandé de me charger de cette tâche. Je l'ai acceptée non avec plaisir mais parce que c'était mon devoir de le faire. Je vous avouerai que quand j'ai réalisé son ampleur véritable, j'en suis resté atterré. Assuré de la bonne volonté de la grande masse de la population et de l'urgence de la situation absolue dans le succès final est venu remplacer rapidement cette dépression morale des premiers moments où je me suis rendu compte de la lourdeur du fardeau dont on avait chargés mes épaules. Cette impression que j'ai d'abord ressentie d'avoir accepté une tâche pratiquement impossible, s'est effacée avec celle avec laquelle on a accueilli un peu partout la nouvelle de la décision prise de remplacer le secours direct par le travail. Tout le monde en approuve le principe mais on se demande si elle pourra être mise en pratique avec succès.

Je suis sincèrement convaincu que les intérêts des gens de la province ont un intérêt de la province avant toute autre considération d'ordre moins relevé des succès de cette nouvelle politique et je dois dire ici que c'est sur la coopération de toutes ces gens de bonne volonté que je compte pour la mener à bien. Ce qui pose le grand problème d'interrogation au sujet des succès final se sont les objections de détails que soulève l'intérêt de diverses classes, des divers groupes et des nombreux individus qui peuvent être affectés d'une façon ou d'une autre.

Au cours de mes remarques, j'ai répondu à plusieurs de ces objections et j'ai démontré qu'elles seraient vainement présentées devant mon nouveau plan, avait été jugé avant qu'il ne soit mis devant le public dans sa forme véritable et avant qu'il ne soit connu même de son ordonnateur.

Les associations ouvrières qui s'intéressent avec raison au sort non seulement de ceux qui seront appelés à travailler sous ses dispositions mais aussi de ceux qui travailleront dans le cours des occupations ordinaires veulent que le travail des chômeurs soit convenablement rémunéré et qu'ils ne viennent pas faire une concurrence déloyale aux autres artisans. J'ai expliqué que les salaires horaires seront ceux des contrats collectifs en vigueur à la résidence du chômeur, quel que soit le lieu de l'exécution des travaux. Cela satisfera certainement tout le monde.

On a signalé que le chômeur devra signer un engagement de travail suivant les conditions qui pourront lui être imposées par les autorités de chômage sans connaître ces conditions; c'est précisément pour faire connaître ces conditions avant que les cartes ne soient signées, j'ai organisé la présente assemblée.

tendues avec sympathie et que toutes celles qui seront légitimes seront jugées en leur faveur. Si par hasard il y a été en partie satisfait de mes décisions, ce qui ne se produira certainement pas, ils pourront en appeler au département du travail qui jugera en dernier ressort.

## Tous les travaux en régie

Je dois ici rappeler que tous les travaux qui seront faits sous ma direction seront faits en régie c'est-à-dire qu'il n'y aura personne d'intéressé à pressurer les ouvriers dans la ville où se fera un profit personnel. Un journal a publié un article dans lequel il a exprimé l'opinion que ce sera les contracteurs qui vont surtout profiter de mon nouveau plan.

Je puis assurer les ouvriers que quant à ce qui concerne les travaux faits exclusivement par des chômeurs nécessiteux, et ce sont ceux qui seront sous ma direction, il n'y aura aucun contrat de donné; tous ces travaux seront faits à la journée.

Je tiens aussi à signaler que nous ferons tout le travail possible à la main; le travail à la machine ne sera que dans les cas où il n'y aura pas de possibilité de faire autrement, soit pour la sécurité du travail, soit pour protection du public.

## Le chômeur gagnera plus qu'actuellement

Une association a aussi exprimé l'opinion que le chômeur devrait recevoir un peu plus que ce qui lui est alloué actuellement par les échelles de secours pour faire face à ses dépenses vestimentaires. Il est incontestable que le chômeur qui travaillera au loin de sa résidence retirera plus que ce qu'il reçoit à l'heure actuelle parce qu'il recevra ses frais de pension qui en certains cas se présenteront une forte proportion de son secours actuel. Dans certains cas il y aura lieu, s'il y a possibilité de le faire, de lui faire gagner un supplément pour aider à ses dépenses de vêtements ou à lui acheter des outils. Il ne faut pas oublier que dans les sommes allouées à l'assistance des chômeurs nécessiteux sont fixes et que toutes ces dépenses en son doivent venir d'autres fonds; c'est ce qui fait que les allocations doivent rester sensiblement ce qu'elles sont aujourd'hui mais les chômeurs peuvent être assurés que toute réclamation juste de leur part sera admise d'une façon ou d'une autre. Nous désirons améliorer le sort des chômeurs nécessiteux et nous voulons les voir satisfaits; nous ferons tout sacrifice possible pour obtenir cet objectif car les travaux, je le répète, seront exécutés non dans un but d'en retirer des profits pécuniaires mais tout simplement pour rendre service aux chômeurs et au public.

## Le plan sera modifié selon la nécessité

Messieurs, je ne m'étonne pas des objections que l'on a formulées contre le nouveau plan; depuis un mois et demi, j'ai eu l'occasion de constater qu'on en fasse une saine critique. Ce qu'il me fait plaisir de constater c'est que les objections portées par les gens qui ne sont pas animés de sentiments étrangers à la question ne sont que des objections de détails dont j'ai profité de plusieurs fois pour améliorer mon projet; il paraît qu'il y a un unanimité presque complète chez elles dans l'approbation de son principe et dans l'opportunité de le mettre en vigueur. Il sera donc mis en force et si l'expérience prouve que certaines de ses dispositions gagneraient à être modifiées nous ferons toutes les modifications qui seront jugées de nature à améliorer le sort des chômeurs assistés ou à mieux servir l'intérêt public.

## Matériaux à prix réduits

L'intérêt du travailleur a donc été la préoccupation principale dans la rédaction de ce plan nouveau et cet intérêt prévaudra encore dans sa mise à exécution. Cela ne l'empêchera pas de rendre des services immenses aux municipalités et aux autres organismes publics en diminuant leurs charges budgétaires et en gagnant dans la dotant d'améliorations permanentes qui seront une source de progrès de toute nature. L'activité industrielle et commerciale y trouvera son compte directement par la somme importante de travail incident que ces entreprises de secours occasionneront, travail incident que les statistiques nous ont toujours été d'un volume sensiblement plus considérable que les travaux principaux. On a si bien compris cette vérité que les grands manufacturiers de la province, et dans le but d'encourager le nouveau système et dans le but aussi de servir leurs intérêts propres, ont décidé, quant à eux, de faire des matériaux de base qui devront forcément entrer dans les constructions projetées sous le nouveau plan, de donner au gouvernement provincial des prix de faveur, plus bas encore que leurs prix de manufacture les moins élevés.

Si le nouveau plan est rempli de problèmes à plusieurs égards et si l'en est grave de conséquences, il ne manque pas de gens qui sont disposés à les supporter de toutes façons. Le fait que je savais pouvoir compter sur toutes ces bonnes volontés n'a pas été pour peu dans ma décision d'en accepter la direction et de la mener à bonne fin. Cette tâche est lourde, mais elle est noble et peut-être. Elle n'est certainement pas au-dessus de mon désir de la faire réussir pour être utile à la classe au sein de laquelle je suis né, de laquelle je ne suis sorti qu'en apparence car dans mes veines bout encore le sang généreux d'un père qui fut dans son temps et à une époque où c'était presque un crime de l'être, un chef ouvrier appartenant à l'ancien ordre des Chevaliers du Travail.

Nous sommes à la veille de l'engagement d'une lutte formidable contre la misère créée par la dépression; paraphrasant l'empereur, je ne crains pas de dire que, pour venir en aide à cette classe populaire qui m'a fait ce que je suis être, la tâche dont le fardeau pourrait me décourager ne m'est pas encore connue. C'est pourquoi j'ai accepté un poste d'avant-garde dans l'attaque contre le chômage.

Publiions les questions de menus détails et de détails de détail, nous différencier d'opinions pour nous attacher tous ensemble à faire triompher le principe sur lequel nous nous accordons tous, l'assistance aux chômeurs et la lutte contre la dépression par le travail, non par l'aumône, et nous servirons en même temps les intérêts des sans-travail nécessaireux, celle de la classe ouvrière, celle des employeurs, celle des payeurs de taxes, ou pour mieux dire, la cause commune de tous les citoyens de notre grande province.

# NOUVELLES DE PARTOUT

## A Sainte-Thérèse

Judi, dans la l'église paroissiale, ont eu lieu les funérailles de Monsieur Paul Vermette, époux d'Alésine Bourgeois, décédé mardi, à l'âge de 96 ans. Un grand nombre de prêtres, de parents et d'amis de notre ville et de l'étranger, ont assisté à ces funérailles. M. Vermette jouissait dans notre ville d'une popularité enviable et son âge le classait le doyen de notre paroisse. Il laisse, outre son épouse, plusieurs enfants, dont plusieurs prêtres et religieuses. Nous offrons nos plus vives sympathies à la famille.

L'exécutif de la Chambre de Commerce a tenu, hier soir, une importante assemblée de ses membres, sous la présidence de M. J.-A. Vermette, président. La Chambre de Commerce sera représentée lundi, au congrès qui sera tenu à Saint-Jérôme et qui réunira des délégations de toutes les Chambres de Commerce du District de Terrebonne. Ces Chambres de Commerce, dont Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Terrebonne, Sainte-Agathe, Lachute, Grenville, discuteront la base d'une fédération. On s'attend qu'au banquet du midi qui aura lieu dans la grande salle de l'Hôtel Lapointe, près de cent cinquante convives se donneront rendez-vous.

De passage au Lac Mousseau, à l'Ascension, à l'occasion de la Fête de la Reine et de la fin de semaine qui a précédé cette fête, MM. Charles-Henri Robillard, maire, Anatole Décarie, Louis-H. Hébert et L. Bertrand.

De passage dans notre ville, pour faire l'inspection de divers travaux dans les localités des environs, M. A. Paradis, ingénieur-en-chef du Ministère de la Voie.

Le Conseil de Ville a expédié plusieurs questions de routine, lors de son assemblée de lundi dernier. Le règlement concernant le taxi a été retourné au comité pour étude.

Samedi dernier, ont eu lieu dans l'église paroissiale, les mariages de Mlles Gilberte et Laurette Labrecque de notre ville. Elles ont épousé respectivement MM. Raoul Robert et Rouville Pigeon, de notre ville également. Une réception a eu lieu chez Madame O. Labrecque, après la cérémonie.

La rumeur veut qu'on procède sous peu à l'élargissement de la route du Nord, surtout dans la section qui sépare Sainte-Thérèse et

Saint-Jérôme. Au bureau de la voirie, on nous a appris que rien n'avait encore été décidé touchant cette question, mais qu'il semblait que ce projet était actuellement à l'étude.

## THEATRE GEORGES Sainte-Thérèse

Samedi et dimanche, ce dernier jour, en soirée et en matinée, un programme spécial de vues françaises, avec comme grand film, la célèbre production actuellement à l'affiche au théâtre Saint-Denis de Montréal: "Les Petites Alliées" avec le fameux Constant Rémy et 10 étoiles des plus renommées du théâtre parisien. Ce film, un film comme tous les films à la Rémy, est de grande envergure, nous transporte dans un de ces conflits d'âmes si terribles à vivre, où l'amour et le devoir se livrent une lutte éffarante pour conquérir le même être humain, à la fois torturé et rempli d'espoirs. Un film qu'il faut voir à tout prix.

## ECHOS DES FETES DE SAINTE-AGATHE

Au banquet offert, le 24 mai, à Mgr Bazinet, curé de Sainte-Agathe depuis vingt-cinq ans étaient présents plus de quatre cents convives.

Le maire C.-E. Forget, président du banquet, proposa les santés du pape et du roi, du clergé, de Mgr Bazinet, du Canada, de la province. Ont répondu à ces diverses santés: le notaire Ulysse Hamel, S. Exc. Mgr Limoges, le curé de Ferme-Neuve, M. J.-O. Génier, l'hon. Athanase David et M. L.-E. Parent, député fédéral de Terrebonne. Mgr A. Bazinet a aussi adressé la parole.

Parmi les convives

On remarquait en outre les personnes déjà mentionnées, les parents de notre curé: le révérend Mgr Bazinet, son frère: M. et Mme Palma Quesnel, ses sœur et beau-frère: le Dr et Mme Doris Gratton, M. et Mme Auguste Dufault, MM. Jean Quesnel, Roland Quesnel, Mlle Blanche Quesnel, Thérèse Quesnel, Agathe Quesnel, Annette Quesnel,

Valérie, Gérard, Colette et Marie-Jeanne Dufault, d'Ottawa, M. et Mme Albert Cloutier, Gaston, Louis-Marie, André-Jean, Yvon et Rémi Cloutier, neveux et nièces; Mlle Poméa Bazinet, sa sœur.

Le R. P. Gaetan Loiseleur était aussi présent, ainsi que ses parents, M. et Mme Armand Loiseleur, de Sainte-Agathe; M. Guy Loiseleur, son frère, M. et Mme Joseph Charbonneau, ses grands-parents; ses oncles et tantes, M. Ernest Loiseleur, M. et Mme Oscar Loiseleur, M. et Mme J.-M. Charbonneau, Philippe McComber, Mme Alexandre Rivet, son frère, M. Gérard Loiseleur; ses cousins et cousines, Mlles Blanche March, Germaine Loiseleur, Flore Legault, Mme Z. Raymond, Agathe Archambault, Véronique Charbonneau, Lionel Charbonneau, Aline Charbonneau, Pauline Gauthier, Yvon Charbonneau, M. et Mme Gustave Leduc et Gaston Leduc.

Les pauvres ne sont pas oubliés

Dimanche soir, à eu lieu au collège des frères du Sacré-Coeur une fête intime au cours de laquelle on a présenté à Mgr Bazinet une magnifique couteillerie.

M. le curé ayant exprimé le désir que les pauvres aient une part de ce que voudraient bien faire les paroissiens, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de son arrivée, le maire Forget, en présentant la couteillerie, dit qu'une inscription du trésorier de l'organisation des fêtes lui permettait d'annoncer qu'il y aurait une bourse de plus de \$800 pour Mgr Bazinet, destinée à ses pauvres.

A cette fête intime, M. le chanoine Mayrand, curé de Sainte-Anne d'Ottawa, a adressé la parole ainsi que M. J. Laniel, le premier vicaire de M. le curé Bazinet, il y a 24 ans. Mgr Bazinet, fort ému de ce témoignage de reconnaissance et d'amitié, a trouvé des termes charmants pour remercier. Une opérette, "Une Aventure d'Henri IV", fut interprétée sous la direction de M. J.-P. Riopel. La chorale des hommes et celle des enfants ont interprétés plusieurs pièces.

Dimanche soir, à eu lieu au collège des frères du Sacré-Coeur une fête intime au cours de laquelle on a présenté à Mgr Bazinet une magnifique couteillerie.

M. le curé ayant exprimé le désir que les pauvres aient une part de ce que voudraient bien faire les paroissiens, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de son arrivée, le maire Forget, en présentant la couteillerie, dit qu'une inscription du trésorier de l'organisation des fêtes lui permettait d'annoncer qu'il y aurait une bourse de plus de \$800 pour Mgr Bazinet, destinée à ses pauvres.

A cette fête intime, M. le chanoine Mayrand, curé de Sainte-Anne d'Ottawa, a adressé la parole ainsi que M. J. Laniel, le premier vicaire de M. le curé Bazinet, il y a 24 ans. Mgr Bazinet, fort ému de ce témoignage de reconnaissance et d'amitié, a trouvé des termes charmants pour remercier. Une opérette, "Une Aventure d'Henri IV", fut interprétée sous la direction de M. J.-P. Riopel. La chorale des hommes et celle des enfants ont interprétés plusieurs pièces.

## Au sanatorium de Sainte-Agathe

L'assemblée annuelle du Sanatorium Laurentien de Sainte-Agathe a été tenue la semaine dernier, à Montréal.

D'après les statistiques de cet hôpital il y a eu plus d'employés de bureaux et de ménagères admis au sanatorium en 1935 que de n'importe quelle autre catégorie. L'augmentation en 1935 a été dans la proportion de 2,082 patients.

L'assemblée était présidée par M. Louis-S. Colwell, qui fut élu président du conseil d'administration pour 1936. Dans son discours, M. Colwell déclara qu'il était amèrement regrettable que le sanatorium ne soit pas en mesure, faute d'argent, de bâtir une nouvelle infirmerie et une maison pour les infirmières qui se dévouent tant auprès des malades et qui sont logées tant bien que mal.

M. Colwell déclara que ces deux choses devenaient absolument urgentes et que les autorités devaient fortement compter sur la générosité du public pour aider l'hôpital à se munir de ses plus pressants besoins.

L'honorable Gordon-W. Scott a été réélu vice-président; le brigadier général G.-Eric McCuaig, C.M.G., D.S.O., 2<sup>e</sup> vice-président; M. Howard Murray, O.B.E., trésorier honoraire.

Le lieutenant-colonel John-F.B. Buckley, secrétaire honoraire, et le Dr J.-R. Byers, médecin consultant. Les gouverneurs qui font partie du comité sont: le Dr S. Boucher, M. Albert Chevalier, M. F.-G. Donaldson, James Eccles, le Dr A.-Grant Fleming, le lieutenant-colonel E.-G. Hanson, D.S.O., le Dr E.-S. Hardin, et J.-E. Macpherson.

## Séance à Saint-Janvier

C'est demain soir, samedi, 6 juin, que sera donnée dans la salle paroissiale de Saint-Janvier, une grande séance interprétée par les "amateurs du terroir". Cette soirée sera sous le patronage de M. l'abbé S. Valiquet, curé.

Il y aura chœurs, musique, déclamation, drame et comédie. Tous sont invités à venir participer à cette bonne oeuvre, tout en se récréant.

## Le Base-ball

### LIGUE INDEPENDANTE DU DISTRICT DE TERREBONNE

Le vendredi, 29 mai dernier, était tenue à l'hôtel Racine, à Saint-Janvier, la dernière assemblée avant l'ouverture officielle de la ligue. Au delà de 125 personnes y assistaient. M. le président Edouard Léonard de Sainte-Monique, a présidé la parole consacrée à ceux qui lui avaient confié cette charge. Un grand enthousiasme régna du commencement à la fin de l'assemblée.

Dimanche, 31 mai avait lieu l'ouverture officielle de la ligue.

Le club Sainte-Anne Senior a rencontré le Saint-Janvier. La partie fut une des plus contestées. Le fameux lanceur du Saint-Janvier, Napoléon Charronn, a fait retirer 19 hommes au bâton. Le premier but, Mathieu, a contribué à la victoire de son club. Le champ centre Laliberté, malgré le vent, a toujours réussi à captiver la balle. Mais le Sainte-Anne Senior a joué très rapide et leur défaite n'est due qu'à quelques erreurs.

Le résultat a été de 7 à 3 en faveur du Saint-Janvier.

Le Sainte-Anne Junior a vaincu le Saint-Augustin par le score de 10 à 1, dans une joute qui eut lieu à Sainte-Anne.

### Dans la partie qui était jouée à Sainte-Monique, le Sainte-Scholastique a vaincu le club receveur par le score de 8 à 6. Le Sainte-Monique opposa 3 lanceurs: G. Giroux, A. Laporte et A. David. Ils accordèrent 8 coups sûrs au Sainte-Scholastique. Lucien Longtin fut très solide au monticule. Il n'accorda que 7 coups sûrs au Sainte-Monique et retira 14 frappeurs au marbre. Le Sainte-Scholastique a aussi fait de belles acquisitions avec Raymond Gratton comme receveur et Jos. Campeau comme arrêt-court et comme frappeur puisqu'il y alla pour un 2 buts malgré un vent très contraire au frappeur.

Ne regrettez pas cependant d'avoir bien travaillé. Ce que vous avez appris vaut beaucoup mieux que les récompenses et vous servira dans la vie.

Monsieur le Curé et Monsieur l'inspecteur ont l'habitude de donner un congé quand ils visitent l'école. Je crois que nous ne ferons pas de classe aujourd'hui. Je vous donne mon congé. J'ai bien mérité cette permission. Demain, à l'examen, soyez calmes, répondez à toutes les questions, ne vous énervez pas. Puis ensuite, nous nous dirons bonjour. Mes enfants, allez-vous en...

Des larmes roulaient le long de ses joues et de sa main, elle leur faisait signe de s'en aller. Ils se levèrent lentement; leur attitude disait qu'ils préféraient rester, écouter encore des conseils, regarder Mlle Albertine. Ils sortirent, sans hâte, les uns à la suite des autres, et dans la cour, ils murmuraient entre eux: "Elle a de la peine, Mademoiselle." Et ils s'en allèrent, sac à dos, chacun portant dans son coeur un peu de tristesse.

Demeurée seule, Mlle Albertine prit du papier et se mit à écrire à une de ses amies de cœur.

"La classe est déserte. Les élèves sont partis, hésitants comme des oiseaux qui, pour une première fois, s'échappent du nid. Les bancs me regardent tristement. Je ne croyais pas qu'il pouvait à ce point s'attacher à des êtres ou à des choses. Quand je suis arrivée au village, il me semblait que je serais malheureuse. Seule, sans amie, loin des parents, tout me semblait banal dans ce pays qui pourtant m'enchante maintenant. Peu à peu, je suis devenue heureuse. J'ai été comprise. Il y a tant de paroisses où les institutrices ne le sont pas, tant de parents qui excusent trop

facilement leurs enfants et où nous ne sommes jamais appréciées. Je n'ai pas ce blâme à porter contre personne de ce village. J'ai fait mon devoir, tout mon devoir. Le curé, les commissaires, les parents des élèves m'ont sans cesse félicitée. Et j'éprouve bien que tout le monde regrette mon départ comme je le regrette moi-même.

"Et voilà que je m'amuse à repasser ma vie. Les souvenirs se font si précis, si tendres, si pressants! Le passé m'environne: il me berce, il me grise, il m'enchante. Vois-tu, douze ans, c'est quelque chose dans une vie! Dans douze ans, que de petites misères! que de bonheurs éphémères! que de journées sombres! que d'heures mauvaises! que d'espoirs! que de désillusions! C'est la vie! Et partant aussi, que de jolies soudaines! que de félicités intimes! que de minutes heureuses! Ce coin du Nord est si jolii, si coquet, si vivant! Les montagnes: elles sont bleues quand vient le printemps; l'été les rend vertes; l'automne les empourpre, et elles sont si blanches, l'hiver! Puis, il y a le village, l'église, et tout près, le cimetière où dorment bien des vieux que j'ai connus et quelques-uns de mes élèves. Non loin, c'est la rivière aux méandres nombreux, les bosquets remplis d'oiseaux. Plus près, c'est la cour avec ses grands arbres remplis d'ombre, plus près encore, c'est l'école, et mon petit logis, bien modeste, tout mon bonheur!"

"Et voilà que je m'en vais. Mon oeuvre est finie. Et tu ne saurais croire combien je suis triste. Je me promène et il y a deux heures, dans la cour, et je ne cessais de regarder les montagnes, la rivière, le clocher. Dans la classe, j'ai regardé les bancs vides, et devant chacun, je m'arrêtais. Des noms venaient, les uns après les autres, sauter à ma pen-

sée. Je feuilletais de vieux cahiers, et des mille riens sautillaient dans ma mémoire. Tout à l'heure, les élèves sont venus prendre leur place et je leur ai parlé. J'avais des sanglots plein la voix. Ils me regardaient étonnés, puis tristes. Je les ai congédiés. Demain, ils reviendront chercher leur prix de fin d'année et me dire adieu.

"Je pleurerai, c'est certain. L'examen de fin d'année attire tout le village. Je verrai mes anciens élèves; ils viendront me serrer la main, me dire de bons mots, et je devrai retenir mon émotion. Puis, demain soir, le train m'emportera vers ma destinée.

"Il le faut bien. J'ai donné mon coeur, et dans trois mois, je serai mariée. J'aurai mon foyer, mon jardin, ma petite cour, mon bonheur. J'ai confiance dans l'avenir, dans la bonté de celui que j'épouse, et bien qu'il m'en coûte de quitter mon métier, je sais que je serai heureuse. Je vais tantôt faire ma malles, puis une promenade du côté de la rivière, une visite à l'église, au cimetière, puis tenter de lire, de tromper les heures et de compter la nervosité qui me gagne..."

"Je reprends ma lettre. Il y a une minute, cinq de mes élèves sont venus me voir. L'un d'eux, le premier de la sixième, tenait dans sa main une superbe gerbe de roses fraîchement coupées.

"— Bien, Jeannot, qu'est-ce qu'il y a? Lui ai-je demandé.

— Mademoiselle, dit-il, d'une voix tremblante, nous vous apportons ces roses. C'est maman qui les envoie.

"Et pendant que je les regarde, Jeannot, une petite bonne femme de six ans, me dit comme ça, avec presque de l'angoisse dans la voix: — C'est vrai, Mademoiselle, que vous vous en allez pour quelques jours?"

— Et ça te chagrine? ai-je dit lui demandant.

— Oui, Maman a dit que les maitresses comme vous sont rares...

— Tu maman a badiné. Tu sais bien qu'il y en a beaucoup qui sont aussi dévouées que je le suis...

Toutes les maitresses sont bonnes.

— Maman dit que non, article Jeannot. On va bien vous regretter, Mademoiselle...

Jeannette vient à moi. Je la regarde; elle pleure. Je l'attire à moi. Je l'embrasse. Et voici qu'à mon tour, je pleure, et Jeannot et les autres...

Quand ils furent partis, je me disais: — Comme c'est fou de pleurer comme ça!

— Et j'entendais une voix qui murmurait tout bas à mes oreilles, tout bas, comme une musique: — L'âme des choses est puissante: on s'attache profondément aux choses. Mais ces petits dont l'âme est si candide, ont le secret de se faire aimer et il me semble qu'en les formant, on entre un peu dans leur coeur.

C'est tout ce que je voulais te dire, ma bonne amie. Je te verrai dans l'autre mois, quelque soir, où toutes deux nous causerons du passé. Le passé! Je l'ai tout dans le coeur, ce soir...

Mlle Albertine s'arrêta d'écrire. Elle se pencha sur les roses, et respira largement le parfum, et bien doucement, à haute voix, comme si elle eût parlé à quelqu'un qui se trouvait dans la pièce: — On s'attache à ces jeunes âmes, car elles sont comme les roses: les symboles du bonheur avant l'effeuillage.

JUN 1936  
Droits réservés.

se dirigea vers le tableau, et traça de sa belle écriture, ces simples mots: Soyez toujours bons. Soyez toujours de vrais canadiens. Soyez toujours de grands catholiques.

Revenant son fauteuil, elle dit: — Regardez bien ces trois phrases. Apprenez-les par coeur pour ne les oublier jamais. Demain, si tôt la distribution des prix, ce seront les vacances. C'est donc notre dernière journée de classe. Vous le savez: je ne serai plus ici l'an prochain. Une autre institutrice me remplacera. Vous serez bons pour elle comme vous l'avez été pour moi... Elle vous enseignera tout ce que je vous ai enseigné moi-même.

"Il y a douze ans que j'enseigne dans cette localité. J'ai été très heureuse, je vous l'assure. Vos parents ont été si contents pour moi. Vous leur direz merci. J'ai connu vos grands frères, vos grandes sœurs. Il n'y a pas une maison où je ne suis entrée, et il faut bon d'éprouver qu'en partant, on laisse autour de soi un peu de bonheur. Ça me fait de la peine de partir... L'année que nous finissons a été bien remplie. Vous avez bien travaillé, je vous félicite. Continuez de le faire toujours. Aidez vos parents pendant les vacances. Ils font de grands sacrifices pour vous faire instruire. Ecoutez-les bien. Sur terre, ils remplacent le Bon Dieu.

"Soyez pieux. Communiquez souvent. N'oubliez jamais votre catholicisme. Quand vous priez, pensez à moi. Je n'ai eu qu'un désir: vous faire un peu de bien, vous enseigner la science de Dieu, ouvrir vos intelligences.

"Depuis douze ans, que de changements il y a, de la sixième, vous partirez demain. Peu à peu, je suis devenue heureuse. J'ai été comprise. Il y a tant de paroisses où les institutrices ne le sont pas, tant de parents qui excusent trop

## Joutes de dimanche

Dimanche prochain, le Saint-Janvier jouera à Saint-Augustin; le Sainte-Anne Junior, à Sainte-Scholastique; le Sainte-Monique à Sainte-Anne Senior.

Tous sont invités à aller encourager leurs clubs préférés. (Communiqué)

## A Ferme-Neuve

Le R. P. Gaetan Loiseleur était aussi présent, ainsi que ses parents, M. et Mme Armand Loiseleur, de Sainte-Agathe; M. Guy Loiseleur, son frère, M. et Mme Joseph Charbonneau, ses grands-parents; ses oncles et tantes, M. Ernest Loiseleur, M. et Mme Oscar Loiseleur, M. et Mme J.-M. Charbonneau, Philippe McComber, Mme Alexandre Rivet, son frère, M. Gérard Loiseleur; ses cousins et cousines, Mlles Blanche March, Germaine Loiseleur, Flore Legault, Mme Z. Raymond, Agathe Archambault, Véronique Charbonneau, Lionel Charbonneau, Aline Charbonneau, Pauline Gauthier, Yvon Charbonneau, M. et Mme Gustave Leduc et Gaston Leduc.

Les pauvres ne sont pas oubliés

Dimanche soir, à eu lieu au collège des frères du Sacré-Coeur une fête intime au cours de laquelle on a présenté à Mgr Bazinet une magnifique couteillerie.

M. le curé ayant exprimé le désir que les pauvres aient une part de ce que voudraient bien faire les paroissiens, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de son arrivée, le maire Forget, en présentant la couteillerie, dit qu'une inscription du trésorier de l'organisation des fêtes lui permettait d'annoncer qu'il y aurait une bourse de plus de \$800 pour Mgr Bazinet, destinée à ses pauvres.

A cette fête intime, M. le chanoine Mayrand, curé de Sainte-Anne d'Ottawa, a adressé la parole ainsi que M. J. Laniel, le premier vicaire de M. le curé Bazinet, il y a 24 ans. Mgr Bazinet, fort ému de ce témoignage de reconnaissance et d'amitié, a trouvé des termes charmants pour remercier. Une opérette, "Une Aventure d'Henri IV", fut interprétée sous la direction de M. J.-P. Riopel. La chorale des hommes et celle des enfants ont interprétés plusieurs pièces.

Dimanche soir, à eu lieu au collège des frères du Sacré-Coeur une fête intime au cours de laquelle on a présenté à Mgr Bazinet une magnifique couteillerie.

M. le curé ayant exprimé le désir que les pauvres aient une part de ce que voudraient bien faire les paroissiens, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de son arrivée, le maire Forget, en présentant la couteillerie, dit qu'une inscription du trésorier de l'organisation des fêtes lui permettait d'annoncer qu'il y aurait une bourse de plus de \$800 pour Mgr Bazinet, destinée à ses pauvres.

A cette fête intime, M. le chanoine Mayrand, curé de Sainte-Anne d'Ottawa, a adressé la parole ainsi que M. J. Laniel, le premier vicaire de M. le curé Bazinet, il y a 24 ans. Mgr Bazinet, fort ému de ce témoignage de reconnaissance et d'amitié, a trouvé des termes charmants pour remercier. Une opérette, "Une Aventure d'Henri IV", fut interprétée sous la direction de M. J.-P. Riopel. La chorale des hommes et celle des enfants ont interprétés plusieurs pièces.

## Au sanatorium de Sainte-Agathe

L'assemblée annuelle du Sanatorium Laurentien de Sainte-Agathe a été tenue la semaine dernier, à Montréal.

D'après les statistiques de cet hôpital il y a eu plus d'employés de bureaux et de ménagères admis au sanatorium en 1935 que de n'importe quelle autre catégorie. L'augmentation en 1935 a été dans la proportion de 2,082 patients.

L'assemblée était présidée par M. Louis-S. Colwell, qui fut élu président du conseil d'administration pour 1936. Dans son discours, M. Colwell déclara qu'il était amèrement regrettable que le sanatorium ne soit pas en mesure, faute d'argent, de bâtir une nouvelle infirmerie et une maison pour les infirmières qui se dévouent tant auprès des malades et qui sont logées tant bien que mal.

M. Colwell déclara que ces deux choses devenaient absolument urgentes et que les autorités devaient fortement compter sur la générosité du public pour aider l'hôpital à se munir de ses plus pressants besoins.

L'honorable Gordon-W. Scott a été réélu vice-président; le brigadier général G.-Eric McCuaig, C.M.G., D.S.O., 2<sup>e</sup> vice-président; M. Howard Murray, O.B.E., trésorier honoraire.

Le lieutenant-colonel John-F.B. Buckley, secrétaire honoraire, et le Dr J.-R. Byers, médecin consultant. Les gouverneurs qui font partie du comité sont: le Dr S. Boucher, M. Albert Chevalier, M. F.-G. Donaldson, James Eccles, le Dr A.-Grant Fleming, le lieutenant-colonel E.-G. Hanson, D.S.O., le Dr E.-S. Hardin, et J.-E. Macpherson.

Ne regrettez pas cependant d'avoir bien travaillé. Ce que vous avez appris vaut beaucoup mieux que les récompenses et vous servira dans la vie.

Monsieur le Curé et Monsieur l'inspecteur ont l'habitude de donner un congé quand ils visitent l'école. Je crois que nous ne ferons pas de classe aujourd'hui. Je vous donne mon congé. J'ai bien mérité cette permission. Demain, à l'examen, soyez calmes, répondez à toutes les questions, ne vous énervez pas. Puis ensuite, nous nous dirons bonjour. Mes enfants, allez-vous en...

Des larmes roulaient le long de ses joues et de sa main, elle leur faisait signe de s'en aller. Ils se levèrent lentement; leur attitude disait qu'ils préféraient rester, écouter encore des conseils, regarder Mlle Albertine. Ils sortirent, sans hâte, les uns à la suite des autres, et dans la cour, ils murmuraient entre eux: "Elle a de la peine, Mademoiselle." Et ils s'en allèrent, sac à dos, chacun portant dans son coeur un peu de tristesse.

Demeurée seule, Mlle Albertine prit du papier et se mit à écrire à une de ses amies de cœur.

"La classe est déserte. Les élèves sont partis, hésitants comme des oiseaux qui, pour une première fois, s'échappent du nid. Les bancs me regardent tristement. Je ne croyais pas qu'il pouvait à ce point s'attacher à des êtres ou à des choses. Quand je suis arrivée au village, il me semblait que je serais malheureuse. Seule, sans amie, loin des parents, tout me semblait banal dans ce pays qui pourtant m'enchante maintenant. Peu à peu, je suis devenue heureuse. J'ai été comprise. Il y a tant de paroisses où les institutrices ne le sont pas, tant de parents qui excusent trop

facilement leurs enfants et où nous ne sommes jamais appréciées. Je n'ai pas ce blâme à porter contre personne de ce village. J'ai fait mon devoir, tout mon devoir. Le curé, les commissaires, les parents des élèves m'ont sans cesse félicitée. Et j'éprouve bien que tout le monde regrette mon départ comme je le regrette moi-même.

"Et voilà que je m'amuse à repasser ma vie. Les souvenirs se font si précis, si tendres, si pressants! Le passé m'environne: il me berce, il me grise, il m'enchante. Vois-tu, douze ans, c'est quelque chose dans une vie! Dans douze ans, que de petites misères! que de bonheurs éphémères! que de journées sombres! que d'heures mauvaises! que d'espoirs! que de désillusions! C'est la vie! Et partant aussi, que de jolies soudaines! que de félicités intimes! que de minutes heureuses! Ce coin du Nord est si jolii, si coquet, si vivant! Les montagnes: elles sont bleues quand vient le printemps; l'été les rend vertes; l'automne les empourpre, et elles sont si blanches, l'hiver! Puis, il y a le village, l'église, et tout près, le cimetière où dorment bien des vieux que j'ai connus et quelques-uns de mes élèves. Non loin, c'est la rivière aux méandres nombreux, les bosquets remplis d'oiseaux. Plus près, c'est la cour avec ses grands arbres remplis d'ombre, plus près encore, c'est l'école, et mon petit logis, bien modeste, tout mon bonheur!"

"Et voilà que je m'en vais. Mon oeuvre est finie. Et tu ne saurais croire combien je suis triste. Je me promène et il y a deux heures, dans la cour, et je ne cessais de regarder les montagnes, la rivière, le clocher. Dans la classe, j'ai regardé les bancs vides, et devant chacun, je m'arrêtais. Des noms venaient, les uns après les autres, sauter à ma pen-

sée. Je feuilletais de vieux cahiers, et des mille riens sautillaient dans ma mémoire. Tout à l'heure, les élèves sont venus prendre leur place et je leur ai parlé. J'avais des sanglots plein la voix. Ils me regardaient étonnés, puis tristes. Je les ai congédiés. Demain, ils reviendront chercher leur prix de fin d'année et me dire adieu.

"Je pleurerai, c'est certain. L'examen de fin d'année attire tout le village. Je verrai mes anciens élèves; ils viendront me serrer la main, me dire de bons mots, et je devrai retenir mon émotion. Puis, demain soir, le train m'emportera vers ma destinée.

"Il le faut bien. J'ai donné mon coeur, et dans trois mois, je serai mariée. J'aurai mon foyer, mon jardin, ma petite cour, mon bonheur. J'ai confiance dans l'avenir, dans la bonté de celui que j'épouse, et bien qu'il m'en coûte de quitter mon métier, je sais que je serai heureuse. Je vais tantôt faire ma malles, puis une promenade du côté de la rivière, une visite à l'église, au cimetière, puis tenter de lire, de tromper les heures et de compter la nervosité qui me gagne..."

"Je reprends ma lettre. Il y a une minute, cinq de mes élèves sont venus me voir. L'un d'eux, le premier de la sixième, tenait dans sa main une superbe gerbe de roses fraîchement coupées.

"— Bien, Jeannot, qu'est-ce qu'il y a? Lui ai-je demandé.

— Mademoiselle, dit-il, d'une voix tremblante, nous vous apportons ces roses. C'est maman qui les envoie.

"Et pendant que je les regarde, Jeannot, une petite bonne femme de six ans, me dit comme ça, avec presque de l'angoisse dans la voix: — C'est vrai, Mademoiselle, que vous vous en allez pour quelques jours?"

— Et ça te chagrine? ai-je dit lui demandant.

— Oui, Maman a dit que les maitresses comme vous sont rares...

— Tu maman a badiné. Tu sais bien qu'il y en a beaucoup qui sont aussi dévouées que je le suis...

Toutes les maitresses sont bonnes.

— Maman dit que non, article Jeannot. On va bien vous regretter, Mademoiselle...

Jeannette vient à moi. Je la regarde; elle pleure. Je l'attire à moi. Je l'embrasse. Et voici qu'à mon tour, je pleure, et Jeannot et les autres...

Quand ils furent partis, je me disais: — Comme c'est fou de pleurer comme ça!

— Et j'entendais une voix qui murmurait tout bas à mes oreilles, tout bas, comme une musique: — L'âme des choses est puissante: on s'attache profondément aux choses. Mais ces petits dont l'âme est si candide, ont le secret de se faire aimer et il me semble qu'en les formant, on entre un peu dans leur coeur.

C'est tout ce que je voulais te dire, ma bonne amie. Je te verrai dans l'autre mois, quelque soir, où toutes deux nous causerons du passé. Le passé! Je l'ai tout dans le coeur, ce soir...

Mlle Albertine s'arrêta d'écrire. Elle se pencha sur les roses, et respira largement le parfum, et bien doucement, à haute voix, comme si elle eût parlé à quelqu'un qui se trouvait dans la pièce: — On s'attache à ces jeunes âmes, car elles sont comme les roses: les symboles du bonheur avant l'effeuillage.

JUN 1936  
Droits réservés.

se dirigea vers le tableau, et traça de sa belle écriture, ces simples mots: Soyez toujours bons. Soyez toujours de vrais canadiens. Soyez toujours de grands catholiques.

Revenant son fauteuil, elle dit: — Regardez bien ces trois phrases. Apprenez-les par coeur pour ne les oublier jamais. Demain, si tôt la distribution des prix, ce seront les vacances. C'est donc notre dernière journée de classe. Vous le savez: je ne serai plus ici l'an prochain. Une autre institutrice me remplacera. Vous serez bons pour elle comme vous l'avez été pour moi... Elle vous enseignera tout ce que je vous ai enseigné moi-même.

"Il y a douze ans que j'enseigne dans cette localité. J'ai été très heureuse, je vous l'assure. Vos parents ont été si contents pour moi. Vous leur direz merci. J'ai connu vos grands frères, vos grandes sœurs. Il n'y a pas une maison où je ne suis entrée, et il faut bon d'éprouver qu'en partant, on laisse autour de soi un peu de bonheur. Ça me fait de la peine de partir... L'année que nous finissons a été bien remplie. Vous avez bien travaillé, je vous félicite. Continuez de le faire toujours. Aidez vos parents pendant les vacances. Ils font de grands sacrifices pour vous faire instruire. Ecoutez-les bien. Sur terre, ils remplacent le Bon Dieu.

"Soyez pieux. Communiquez souvent. N'oubliez jamais votre catholicisme. Quand vous priez, pensez à moi. Je n'ai eu qu'un désir: vous faire un peu de bien, vous enseigner la science de Dieu, ouvrir vos intelligences.

"Depuis douze ans, que de changements il y a, de la sixième, vous partirez demain. Peu à peu, je suis devenue heureuse. J'ai été comprise. Il y a tant de paroisses où les institutrices ne le sont pas, tant de parents qui excusent trop

facilement leurs enfants et où nous ne sommes jamais appréciées. Je n'ai pas ce blâme à porter contre personne de ce village. J'ai fait mon devoir, tout mon devoir. Le curé, les commissaires, les parents des élèves m'ont sans cesse félicitée. Et j'éprouve bien que tout le monde regrette mon départ comme je le regrette moi-même.

"Et voilà que je m'amuse à repasser ma vie. Les souvenirs se font si précis, si tendres, si pressants! Le passé m'environne: il me berce, il me grise, il m'enchante. Vois-tu, douze ans, c'est quelque chose dans une vie! Dans douze ans, que de petites misères! que de bonheurs éphémères! que de journées sombres! que d'heures mauvaises! que d'espoirs! que de désillusions! C'est la vie! Et partant aussi, que de jolies soudaines! que de félicités intimes! que de minutes heureuses! Ce coin du Nord est si jolii, si coquet, si vivant! Les montagnes: elles sont bleues quand vient le printemps; l'été les rend vertes; l'automne les empourpre, et elles sont si blanches, l'hiver! Puis, il y a le village, l'église, et tout près, le cimetière où dorment bien des vieux que j'ai connus et quelques-uns de mes élèves. Non loin, c'est la rivière aux méandres nombreux, les bosquets remplis d'oiseaux. Plus près, c'est la cour avec ses grands arbres remplis d'ombre, plus près encore, c'est l'école, et mon petit logis, bien modeste, tout mon bonheur!"

"Et voilà que je m'en vais. Mon oeuvre est finie. Et tu ne saurais croire combien je suis triste. Je me promène et il y a deux heures, dans la cour, et je ne cessais de regarder les montagnes, la rivière, le clocher. Dans la classe, j'ai regardé les bancs vides, et devant chacun, je m'arrêtais. Des noms venaient, les uns après les autres, sauter à ma pen-

sée. Je feuilletais de vieux cahiers, et des mille riens sautillaient dans ma mémoire. Tout à l'heure, les élèves sont venus prendre leur place et je leur ai parlé. J'avais des sanglots plein la voix. Ils me regardaient étonnés, puis tristes. Je les ai congédiés. Demain, ils reviendront chercher leur prix de fin d'année et me dire adieu.

"Je pleurerai, c'est certain. L'examen de fin d'année attire tout le village. Je verrai mes anciens élèves; ils viendront me serrer la main, me dire de bons mots, et je devrai retenir mon émotion. Puis, demain soir, le train m'emportera vers ma destinée.

"Il le faut bien. J'ai donné mon coeur, et dans trois mois, je serai mariée. J'aurai mon foyer, mon jardin, ma petite cour, mon bonheur. J'ai confiance dans l'avenir, dans la bonté de celui que j'épouse, et bien qu'il m'en coûte de quitter mon métier, je sais que je serai heureuse. Je vais tantôt faire ma malles, puis une promenade du côté de la rivière, une visite à l'église, au cimetière, puis tenter de lire, de tromper les heures et de compter la nervosité qui me gagne..."

"Je reprends ma lettre. Il y a une minute, cinq de mes élèves sont venus me voir. L'un d'eux, le premier de la sixième, tenait dans sa main une superbe gerbe de roses fraîchement coupées.

"— Bien, Jeannot, qu'est-ce qu'il y a? Lui ai-je demandé.

— Mademoiselle, dit-il, d'une voix tremblante, nous vous apportons ces roses. C'est maman qui les envoie.

"Et pendant que je les regarde, Jeannot, une petite bonne femme de six ans, me dit comme ça, avec presque de l'angoisse dans la voix: — C'est vrai, Mademoiselle, que vous vous en allez pour quelques jours?"

— Et ça te chagrine? ai-je dit lui demandant.

— Oui, Maman a dit que les maitresses comme vous sont rares...

— Tu maman a badiné. Tu sais bien qu'il y en a beaucoup qui sont aussi dévouées que je le suis...

Toutes les maitresses sont bonnes.

— Maman dit que non, article Jeannot. On va bien vous regretter, Mademoiselle...

Jeannette vient à moi. Je la regarde; elle pleure. Je l'attire à moi. Je l'embrasse. Et voici qu'à mon tour, je pleure, et Jeannot et les autres...

Quand ils furent partis, je me disais: — Comme c'est fou de pleurer comme ça!

— Et j'entendais une voix qui murmurait tout bas à mes oreilles, tout bas, comme une musique: — L'âme des choses est puissante: on s'attache profondément aux choses. Mais ces petits dont l'âme est si candide, ont le secret de se faire aimer et il me semble qu'en les formant, on entre un peu dans leur coeur.

C'est tout ce que je voulais te dire, ma bonne amie. Je te verrai dans l'autre mois, quelque soir, où toutes deux nous causerons du passé. Le passé! Je l'ai tout dans le coeur, ce soir...

Mlle Albertine s'arrêta d'écrire. Elle se pencha sur les roses, et respira largement le parfum, et bien doucement, à haute voix, comme si elle eût parlé à quelqu'un qui se trouvait dans la pièce: — On s'attache à ces jeunes âmes, car elles sont comme les roses: les symboles du bonheur avant l'effeuillage.

JUN 1936  
Droits réservés.

se dirigea vers le tableau, et traça de sa belle écriture, ces simples mots: Soyez toujours bons. Soyez toujours de vrais canadiens. Soyez toujours de grands catholiques.

Revenant son fauteuil, elle dit: — Regardez bien ces trois phrases. Apprenez-les par coeur pour ne les oublier jamais. Demain, si tôt la distribution des prix, ce seront les vacances. C'est donc notre dernière journée de classe. Vous le savez: je ne serai plus ici l'an prochain. Une autre institutrice me remplacera. Vous serez bons pour elle comme vous l'avez été pour moi... Elle vous enseignera tout ce que je vous ai enseigné moi-même.

"Il y a douze ans que j'enseigne dans cette localité. J'ai été très heureuse, je vous l'assure. Vos parents ont été si contents pour moi. Vous leur direz merci. J'ai connu vos grands frères, vos grandes sœurs. Il n'y a pas une maison où je ne suis entrée, et il faut bon d'éprouver qu'en partant, on laisse autour de soi un peu de bonheur. Ça me fait de la peine de partir... L'année que nous finissons a été bien remplie. Vous avez bien travaillé, je vous félicite. Continuez de le faire toujours. Aidez vos parents pendant les vacances. Ils font de grands sacrifices pour vous faire instruire. Ecoutez-les bien. Sur terre, ils remplacent le Bon Dieu.

"Soyez pieux. Communiquez souvent. N'

**KODAKS ET PELLICULES**  
**Développement — Impressions —**  
**Agrandissement**

**CHOCOLATS LAURA SECORD**

**Plumes Waterman — Crayons**  
**Waterman — Papier à lettre**

**PHARMACIE**  
**OSCAR LANDRY**

La mieux assortie du district  
**339, rue Saint-Georges Saint-Jérôme**  
 VOISIN DU MARCHÉ  
**Tél. 461 et 490**

*Les Sports*  
 Par ARMAND

**LA LIGUE DE BALLE MOLLE JEROMIENNE**

Dimanche dernier, le Cercle de la Durantaye remportait la victoire sur le Club Raoul par le score de 22 à 13.

Dès la première manche, le Cercle de la Durantaye avait compté 13 points. Puis le 1er lanceur du Club Raoul fut remplacé par Léveillé qui a su bien continuer la partie. Quoique le score fut élevé, la lutte ne fut pas moins très intéressante.

Pour le Cercle de la Durantaye, mentionnons Jean-Paul Villeneuve et Charles Desjardins qui ont bien joué. Pour le Club Raoul, René Lavigne et Ernest Grignon ont fait du beau travail pour maintenir leur équipe.

Les balles furent gracieusement offertes par M. Henri Hamel, gérant du Cercle Central qui a remplacé son frère, M. Georges Hamel, fils, parti pour voyage à Ottawa.

M. le maire E. Bertie était venu encourager les jeunes par sa présence.

Mercredi soir le Cercle de la Durantaye remportait la victoire sur le Regent All Star par le score de 18 à 12.

Les balles étaient gracieusement offertes par M. Fabien Richer, épicière de la rue Saint-Joseph.

Pour le Cercle de la Durantaye, mentionnons Roger Allaire et Joseph Levert qui ont bien joué. Pour le Regent, Charlot Mailoux et E. Duquette se sont distingués.

**VOTE DE FELICITATIONS**  
 La direction de la Ligue Jérômiennne a voté des félicitations en faveur du Cercle de la Durantaye pour le beau succès remporté lors des manifestations patriotiques en l'honneur de la fête de Dollard.

**PARTIE EXHIBITION**  
 Dimanche après-midi, après la joute régulière, les Anciens du Collège se rencontraient en partie exhibition avec le club Worsted de la Ligue Regent. Ces derniers, après une lutte très contestée, furent défait par le score de 13 à 12.

Pour les Anciens du Collège, les deux Labelle ont bien joué et pour le Worsted Regent, Gaston Prud'homme et René Lauzon se sont distingués.

**COUPE "RESTAURANT DIANA"**  
 L'ambition règne parmi les joueurs de la Ligue Jérômiennne pour remporter la magnifique coupe gracieusement offerte par M. Peter Minnigian, populaire propriétaire du Restaurant Diana, pour celui qui conservera la plus haute moyenne au bâton. Nous donnons ci-après les 4 plus hautes moyennes :

|               | AB | HIT | Moy. |
|---------------|----|-----|------|
| A. Duquette   | 4  | 3   | 750  |
| G. Prud'homme | 7  | 3   | 710  |
| Bruno Martin  | 3  | 2   | 665  |
| R. Duchêne    | 3  | 2   | 665  |

**POSITION DES CLUBS**

|               | J | G | P | N | Pts |
|---------------|---|---|---|---|-----|
| C. de la D.   | 4 | 3 | 1 | 0 | 750 |
| Regent        | 3 | 2 | 1 | 0 | 667 |
| A. du Collège | 3 | 1 | 2 | 0 | 333 |
| Chef Raoul    | 1 | 1 | 2 | 0 | 333 |

**PROCHAINES JOUTES**  
 Dimanche, 7 juin, le Regent videra les Anciens du Collège. Le Club Raoul se rencontrera avec le Cercle de la Durantaye.

Mercredi, 10 juin, à 7 heures, le Club Raoul se rencontrera avec les Anciens du Collège.

**LA LIGUE REGENT**  
 Vendredi soir dernier, le club Worsted (les jaunes) remportait la victoire sur le club de la Finition (les verts) par le score de 19 à 5.

A la 5e période, le Worsted fit rallement et compta 8 points à cette manche. Se sont distingués : pour le Worsted, le 1er but, R. Lauzon, le lanceur, Gaston Prud'homme ; pour la Finition, R. Monette a bien joué.

**PARTIE EXHIBITION**  
 Le Cercle de la Durantaye, de la Ligue Jérômiennne, a remporté la victoire sur le club du bureau (les rouges) de la Ligue Regent par le score de 5 à 0.

Tous les joueurs sans exception firent belle figure et la partie fut très intéressante car chacun des joueurs donna tout le support dont il était capable.

**PROCHAINES JOUTES**  
 Lundi, 8 juin, à 7 heures, la Finition visitera le Bureau.  
 Vendredi, 12 juin, à 7 heures, le Worsted visitera le Knitting.

**CONGRES REGIONAL**

Les Chambres de Commerce se réuniront à Saint-Jérôme, lundi, 8 juin

**BIENVENUE AUX DELEGUES**

C'est lundi qu'aura lieu à Saint-Jérôme le premier congrès régional des Chambres de Commerce, district No 12, comprenant Sainte-Thérèse, Terrebonne, Lachute, Grenville, Rigaud, Sainte-Agathe des Monts, Mont-Laurier et Saint-Jérôme.

Les membres de l'Exécutif de la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec ainsi que des délégués des différentes Chambres assisteront à ce congrès.

L'assemblée du bureau de direction de la Fédération aura lieu l'avant-midi, à 10 heures, à l'hôtel de ville. Tous les membres de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme ainsi que les hommes d'affaires sont invités à se joindre aux délégués et à assister à cette convention.

**L'ordre du jour**  
 De 9 à 10 heures a.m. : Enregistrement des délégués.

**De 10 heures à midi :**

a) Adresse de M. J.-W. Cyr, président de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme.

b) Exposés et rapports par M. Paul-A. Castonguay, secrétaire de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme.

c) Adresse de M. A. Marois, président de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec.

d) Adresse de M. H. Loutin, secrétaire de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec.

e) Discussion. Les délégués sont invités à exprimer l'opinion de leur Chambre.

f) Election d'officiers pour l'année 1935-36.

**Le banquet**

A 11 heures, un déjeuner sera servi à l'hôtel Lapointe. Il sera suivi d'une causerie par M. Valmore Gratton, économiste distingué. Il sera remercié par M. L. Bertrand, vice-président honoraire, M. D.-A. Desnoyers, J. Palardy, R. Saint-Louis et les hommes d'affaires qui ne font pas partie de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme sont invités à assister à ce banquet. Le prix du billet est de 1.00.

**L'après-midi**

L'après-midi, à l'hôtel de ville, à 2.30 heures, on délibérera sur les questions soumises et les résolutions seront adoptées. On décidera également si se tiendra le prochain congrès.

**Au conseil municipal**

Le conseil municipal de Saint-Jérôme se réunissait à une session régulière lundi soir dernier. Les échevins A. Filion, G.-E. Hamel et A. Vaillancourt formaient quorum sous la présidence de M. le maire J.-E. Bertie.

**Estrade au terrain d'exposition**

Sur requête du Dr Alfred Chénier et de M. Chs-Aug. Robert, le conseil autorise l'ingénieur à livrer 5,000 pieds de bois au club de baseball pour construire une couverture à l'estrade du terrain de l'exposition.

Les frais d'exécution de ce travail seront assumés par le club de baseball, mais cet estrade restera la propriété de la ville.

**Elargissement de la rue Labelle**

M. Aurèle Maurice ayant offert de céder gratuitement une lisière de terrain longeant la rue Labelle pour l'élargissement de cette rue, à condition que la ville se charge de la réfection du trottoir et de la chaîne, l'ingénieur est autorisé à faire exécuter ces travaux sous le plus court délai.

**Le bois de corde**

La ville utilise avantageusement le bois de corde qu'elle a en sa possession pour le chauffage des différents services publics. La coupe de bois à été faite comme travail de chômage l'automne dernier.

Mais comme ce que chaque département emploie doit être entré à ses dépenses, le garde-magasin est chargé de tenir un compte spécial de ce bois en chargeant chaque département pour ce qu'il utilisera au prix de 1.50 la corde.

**Annexe à la radio**

Après avoir reçu communication d'une lettre reçue du poste CKAC avisant que durant la belle saison, une série de causeries seront données à la radio dans le but d'encourager le touriste à visiter la région des Laurentides et demandant l'adhésion de la ville à ce projet, le trésorier est autorisé à verser une somme de \$15.00 au poste CKAC comme contribution de la ville de Saint-Jérôme, lequel montant sera grandement compensé par l'annonce que recevra notre ville.

**Elargissement Route No 11**

Le département de la Voirie provinciale a communiqué au Gouvernement une demande d'octroi pour divers travaux afin de procurer de l'ouvrage aux chômeurs. La reconstruction du pont Drouin faisait partie de la liste de ces travaux.

Au printemps dernier ce pont a subi de graves avaries lors de la crue des eaux et à même été déplacé de sa base. Il n'est maintenant retenu

**Nouvelles de Saint-Jérôme**

**Ordination sacerdotale**

C'est demain, en la cathédrale de Montréal que M. Jean-Paul Girardeau, fils de M. et Mme Honorius Girardeau, décédés, sera ordonné prêtre par S. E. Mgr. Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal.

Le lendemain, dimanche, à 11 heures, le nouveau prêtre chantera sa première grand-messe, en l'église Saint-Jérôme. Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Theobald Paquette.

**Au cimetière**

Dimanche soir, premier dimanche du mois, à 7.30 heures, aura lieu au cimetière, l'exercice du Chemin de la Croix.

Tous les vendredis matin, à 8.30 heures, une messe est aussi célébrée à la chapelle du cimetière, en hommage à nos chers défunts.

**Voeux de rétablissement**

M. N. Teasdale qui a été gravement malade est en bonne voie de guérison.

Nous formons des voeux pour le complet et rapide rétablissement de notre vénérable concitoyen.

**Feu M. Joseph Savard**

M. Joseph Savard, autrefois de Saint-Jérôme, est mort à Montréal à l'âge de 76 ans. Sa dépouille mortelle a été transportée à Québec où elle repose à côté de sa femme décédée il y a quelques années.

M. Joseph Savard a habité plusieurs années notre ville. Il faisait partie de notre vieille fanfare et organisa plusieurs représentations théâtrales où il se montrait acteur et chanteur comique bien amusant.

Il compte encore ici de nombreux amis qui gardent de lui un excellent souvenir.

Nous prions la famille Savard d'agréer nos sincères condoléances.

**Fanfare de Saint-Jérôme**

Mercredi dernier, 3 juin, eut lieu à la salle de l'hôtel de ville une réunion de la fanfare de Saint-Jérôme et membres de la Fanfare. L'élection des nouveaux officiers donna le résultat suivant : Président honoraire : S. H. le maire E. Bertie ; président actif : Napoléon Castonguay ; vice-prés., Guy Michaud ; sec.-trésorier, Georges Wilson ; bibliothécaire, Wilfrid Métayer ; directeur, MM. Jean Gascon et Maurice Riopel, directeur musical : Paul Deschambault.

Voici les noms des membres de la Fanfare pour la saison 1936. Ils sont au nombre de 36 :

MM. J.-D. Pilon, F.-X. St-Michel, Amaury Pilon, Maurice Riopel, A. Dupont, Paul Chaloux, Léandre Pilon, M. Moraville, Nap. Castonguay, Yvon Moraville, J.-P. Taillon, Louis Lauzon, Georges Wilson, Marcel St-Michel, Roland Prud'homme, L. Métayer, Ludger Labelle, Paul Prud'homme, L. Laflamme, Marcel Bélair, J.-P. Léveillé, Bernard Pilon, Alfred Morin, Albert Laroque, Daniel Wilson, René Laroque, J.-P. Bélair, Armand Lebrun, Jean Gascon, Chs Bourbeau, Wilfrid Métayer, Hervé Thiel, Guy Michaud, Henri Prévost, Jean St-Michel et Paul Deschambault.

La Fanfare commencera ses activités en prenant part à la procession de la fête de Dieu, dimanche, 14 courant et en donnant le premier concert "Molson" le jeudi, 18 juin au parc du C.P.R.

**A la chambre de Commerce**

Une importante assemblée de la Chambre de Commerce eut lieu mercredi soir dernier. On y a sur tout élaboré le programme du congrès régional qui sera tenu ici lundi.

**Réunion des anciennes de l'Ecole normale**

Samedi dernier, à l'Ecole normale de Saint-Jérôme, a eu lieu la réunion des anciennes élèves. Prés de 60 anciennes prirent part à ce concert. A 10 h. 30, il y eut réception par les élèves actuelles, suivie d'un banquet servi dans la grande salle de l'Ecole normale et dans l'après-midi, salut du S.-Sacrament et causerie.

Le comité des Anciennes reste le même que celui de l'an dernier, les élections ne se faisant que tous les deux ans. Ces dignitaires sont : présidente, Mlle Etienne Taillon ; vice-président, Mlle Marguerite Riendeau, toutes deux de Saint-Jérôme ; secrétaire, Eliane Gaudouy, de Montréal ; trésorière, Mme Antonio Jacob, de Saint-Jérôme ; conseillères, Mlles Claire Payer et M. Gauthier, de Montréal.

**Conventum au couvent**

Le conventum des anciennes élèves du pensionnat des Saints-Anges a eu lieu dimanche et groupait une soixantaine d'anciennes. La révérende Soeur Marie Adèle, supérieure de la maison, recevait les invitées. Les élèves actuelles soulaient la bienvenue aux anciennes à laquelle répondit Mme Alfred Chénier, présidente de l'Amicale.

Mlle Anne-Marie Riendeau secrétaire lui ensuite le rapport des activités de l'année et Mlle Jeanne Lorrain, trésorière, donna lecture du rapport financier.

Les minutes des deux assemblées du cercle d'études formé dernièrement sous les auspices de l'Amicale furent ensuite lues par la secrétaire du cercle, Mlle Lucienne Labelle.

En place que par des travaux temporaires et ne pourrait résister une autre année. Les plans de ce pont, préparés par M. O. Desjardins, ingénieur en chef, ont été soumis et approuvés par les ingénieurs du département le 7 novembre dernier. Ce pont est le seul qui puisse doubler la route No 11 à travers la ville de Saint-Jérôme et il est urgent qu'il soit reconstruit.

Une pressante requête est donc adressée à l'honorable J.-N. Francoeur, ministre des Travaux Publics demandant d'accorder un octroi et autorisant à commencer immédiatement les travaux de reconstruction de ce pont.

**Amélioration des trottoirs**  
 Des démarches ont été faites auprès de M. le curé Emile Dubois pour obtenir de la fabrique le terrain nécessaire pour l'arrondissement des trottoirs, coins des rues Parent et du Palais, angles Saint-Jeorges.

A la chapelle, il y eut allocation par M. l'aumônier du couvent, M. l'abbé Paul-Emile Gauthier, suivie du Salut du Saint-Sacrament avec chant par les élèves.

Puis le goûter fut servi dans les salles à manger du couvent, décorées de fleurs de la saison.

Le prochain conventum aura lieu dans deux ans. Il n'y eut pas d'élection. Les dignitaires qui avaient été élus pour deux ans l'an dernier seront maintenues dans leurs fonctions jusqu'à la prochaine réunion en 1937. Ce sont : présidente, Mme Alfred Chénier ; vice-présidente, Mme Sydney Lawton ; secrétaire, Mlle Anne-Marie Riendeau ; trésorière, Mlle Jeanne Lorrain ; conseillères, Mmes J.-E. Leduc, Gustave Léonard, toutes de Saint-Jérôme, Mlle Adrienne Polissant, de Sainte-Martine, Mmes Arthur Barrette et Mlle Cécile Mireault, de Montréal. Mme Jean Simard, ancienne présidente de l'Amicale est maintenant présidente honoraire.

Il y aura des réunions du cercle d'études dès le mois de septembre prochain. Toutes les anciennes qui aimeraient se joindre aux membres actuelles y sont invitées. L'Amicale se propose aussi de donner quelques parties de cartes au bénéfice de ce cercle d'études. La révérende soeur supérieure a gracieusement mis la salle académique du pensionnat à la disposition des organisatrices pour ces réunions.

**A la fête de Dollard**

Durant la célébration de la fête de Dollard à Saint-Jérôme, le 24 mai, M. Etienne Blondin, membre du Cercle de la Durantaye, a prononcé une chaleureuse allocution sur le haut fait d'armes de Dollard et de ses compagnons, faisant ressortir les grandes leçons de patriotisme qui se dégagent de cette glorieuse page d'histoire.

Toutes les personnes qui ont pris des photos lors du pageant historique, organisé par le cercle de la Durantaye, sont priées de communiquer avec M. Guy Pelletier, téléphone 294 J.

**Prochains mariages**  
 Demain matin, à 6 heures, sera béni le mariage de Mlle Marie-Louise Landry, fille de M. et Mme Eugène Landry, de l'Annonciation, avec M. Marcel Richard, fils de M. et Mme Antoine Richard (Léontine Martel), décédés.

Demain également, à 7 heures, sera béni le mariage de Mlle Juliette Francoeur, fille de M. et Mme Napoléon Francoeur, avec M. Rodolphe Filiatrault, fils de M. Léon Filiatrault, décédé, et de Mme Filiatrault.

Demain, à 7.30 heures, sera béni le mariage de Mlle Alexandrine Paquin, fille de M. Isidore Paquin, décédé, et de Mme Paquin, avec M. Ernest Richer, fils de M. et Mme Ménéssippe Richer.

Demain, à 8.15 heures, sera béni le mariage de Mlle Yvonne Boivin, fille de M. et Mme Michel Boivin, avec M. Aimé Guénette, fils de M. André Guénette, décédé, et de Mme Guénette.

**PETITES ANNONCES**

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

**NOUVEAU TARIF**  
 2 sous le mot, minimum 40c, ou 3 insertions pour \$1.00.

**PROPRIETE A VENDRE OU A LOUER**

Belle grande maison, avec garage, situé 10 rue de Montigny (autrefois rue Saint-Sauveur), Saint-Jérôme. S'adresser à M. Geo-E. Hamel, 900 rue Labelle, Tél. 230, Saint-Jérôme.

**A VENDRE**

Un bon carrosse de bébé en jone en bonne condition. S'adresser à 494 rue Saint-Georges.

**ARGENT A PRETER**

Camion Chevrolet à vendre, modèle body, 1 1/2 tonne, garanti sur tout rapport. S'adresser à Roméo Émond, 17 rue Saint-Jovite, Saint-Jérôme.

**A VENDRE**

Magasin général à vendre avec grand emplacement ; et aussi bon terrain de culture, près de la gare. Cause de santé. S'adresser à Mme Jos. Thibault, Mont-Laurier, Co. Labelle, Qué.

"Hommes ambitieux et qui désirent une position stable et bien rémunérée trouveront l'occasion qu'ils recherchent en faisant application immédiatement. Profits de \$25.00 à \$35.00 par semaine en commençant. Travail facile. Ecrivez à : LA COMPAGNIE J. R. WATKINS, 2177 rue Masson, Montréal, P. Q."

**Protégez les vôtres par une Bonne Assurance sur la Vie**

**Rodrigue Bélanger**  
 Assurances Générales  
 FEU, VIE, ACCIDENTS ET MALADIE  
 AUTOMOBILES, PLATE GLASS  
 Représentant  
 "CONFEDERATION LIFE ASS."  
 169, S.-Georges — Tél. 60-J — Saint-Jérôme

**Notez bien l'adresse du bureau de L'AVENIR DU NORD**

**303 Avenue Parent**  
 à l'IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée

**Voisin de la gare du Pacifique Canadien**  
**Téléphone 12**  
**Saint-Jérôme**

**COIN DES PROFESSIONNELS**

**AVOCAT**

**LEGAULT & LEGAULT**  
 L. L. Legault, C. R.  
 Sequestre officiel du District de Terrebonne  
 Guy Legault, B.A., L.L.B.  
**AVOCATS et PROCUREURS**  
 Téléphone 60 — Boite Postale 93

**LACHUTE**

**Paul Larose L.L.B.**  
 AVOCAT  
 188 rue Blainville  
 SAINTE-THERESE  
 Téléphone 58

**GASTON GIBEAULT**  
 AVOCAT  
 de Bourassa & Gibeault  
 Tél. 60 — 5 rue Préfontaine

**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

**DECEES**

Mercredi, à 8 heures, en l'église de Saint-Jérôme, a été chanté le service de Mlle Emilia Clément, fille de M. Wilfrid Clément, décédée lundi dernier, 1er juin, à l'âge de 23 ans. A la famille éplorée, nous offrons nos sincères sympathies.

Les funérailles de Mme Veuve Exalaphat Marcotte ont eu lieu samedi dernier, à 9 heures, en l'église de Saint-Jérôme. La défunte était décédée à l'hospice jeudi dernier.

Le service funèbre fut chanté par le frère de la défunte, M. l'abbé Rodrigue Lauzon, curé de Fort Cochrington, E.U., assisté de M. l'abbé Desjardins et de M. Lauzon, semariste, neveu de la défunte.

La dame, âgée de 75 ans, était partie de chez elle vendredi vers 4 heures pour se rendre au village. Elle fut retrouvée morte, près d'une clôture, non loin de sa demeure. Elle avait pris de l'acide carbolique et l'on crut à un empoisonnement, mais après autopsie faite par le Dr Fontaine, de Montréal, on constata que la mort avait été naturelle.

Une autre vieille dame, Mme Sophie Légaré, de Saint-Faustin, âgée de 76 ans est aussi morte subitement en revenant de la messe, dimanche. Le Dr Brats a rendu un verdict de mort naturelle.

**Prix obtenus**

aux enchères publiques de l'U.C.C. le mercredi, 3 juin 1936

**BEURRE**  
 No 1 pasteurisé  
 810 boîtes à 20-5c la livre  
 No 2 pasteurisé  
 72 boîtes à 20-15c la livre

**FROMAGE**  
 No 1 blanc  
 372 boîtes à 11-5c la livre  
 No 1 coloré  
 83 boîtes à 11-5c la livre

**Les nouveaux mariés du mois de juin**

pourront se procurer ici des FAIRE-PARTS, CARTES D'INVITATION, CARTES DE REMERCIEMENTS, Différents modèles pour tous les goûts

**IMPRESSIONS**  
 EN TOUS GENRES

**Imprimerie**  
**J.-H.-A. LABELLE**  
 Limitée  
 Téléphone 12  
 303 Avenue PARENT  
 SAINT-JEROME

**THEATRE REX**  
 Saint-Jérôme

Vendredi et samedi  
 Programme double avec Bartholomew, Dolores Costello-Barrymore, Little Lord Fauntleroy ; Jack Hulbert, Fay Wray dans Alias Bulldog Drummond ; Comédie.

Dimanche et lundi  
 Programme double en français) Lacquay et Florelle dans La Marquise ; Maurice Chevalier dans Folies Bergères ; Comédie musicale.

Mardi, mercredi et jeudi  
 Programme double, Barbara Stanwyck dans Annie Oakley ; James Cagney, Pat O'Brien dans Ceiling Zero ; Comédie musicale.

Programme double en français) Lacquay et Florelle dans La Marquise ; Maurice Chevalier dans Folies Bergères ; Comédie musicale.

Mardi, mercredi et jeudi  
 Programme double, Barbara Stanwyck dans Annie Oakley ; James Cagney, Pat O'Brien dans Ceiling Zero ; Comédie musicale.

Programme double en français) Lacquay et Florelle dans La Marquise ; Maurice Chevalier dans Folies Bergères ; Comédie musicale.

Mardi, mercredi et jeudi  
 Programme double, Barbara Stanwyck dans Annie Oakley ; James Cagney, Pat O'Brien dans Ceiling Zero ; Comédie musicale.

Programme double en français) Lacquay et Florelle dans La Marquise ; Maurice Chevalier dans Folies Bergères ; Comédie musicale.

Mardi, mercredi et jeudi  
 Programme double, Barbara Stanwyck dans Annie Oakley ; James Cagney, Pat O'Brien dans Ceiling Zero ; Comédie musicale.